

L'État africain et les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits

Bosco Muchukiwa Rukakiza, Antoine Bishweka Cimenesa
et Camille Kapapa Masonga

**L'État africain et les mécanismes culturels
traditionnels de transformation des conflits**

Bosco Muchukiwa Rukakiza
Antoine Bishweka Cimenesa
Camille Kapapa Masonga

L'État africain et les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits

Bosco Muchukiwa Rukakiza
Antoine Bishweka Cimenesa
Camille Kapapa Masonga

Globethics.net Focus

Éditeur de la série : Christoph Stückelberger. Fondateur et Directeur de Globethics.net et Professeur d'Éthique à l'Université de Bâle/Suisse

Globethics.net Focus 22

Bosco Muchukiwa Rukakiza, Antoine Bishweka Cimenesa, Camille Kapapa Masonga, *L'État africain et les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits*

Genève: Globethics.net, 2015

ISBN 978-2-88931-041-8 (*version numérique*)

ISBN 978-2-88931-042-5 (*version imprimée*)

© 2015 Globethics.net

Éditeur : Ignace Haaz

Globethics.net Secrétariat International

150 route de Ferney

1211 Genève 2, Suisse

Site internet: www.globethics.net

Email: infoweb@globethics.net

Tous les liens de ce texte vers des sites web ont été vérifiés en janvier 2015.

Ce livre peut être téléchargé gratuitement de la bibliothèque de Globethics.net, la première bibliothèque numérique globale en éthique: www.globethics.net.

© *Cet ouvrage est publié sous la licence Creative Commons 2.5* : Globethics.net donne le droit de télécharger et d'imprimer la version électronique de cet ouvrage, de distribuer et de partager l'œuvre gratuitement, cela sous trois conditions: 1. Attribution: l'utilisateur doit toujours clairement attribuer l'ouvrage à son auteur et à son éditeur (selon les données bibliographiques mentionnées) et doit mentionner de façon claire et explicite les termes de cette licence; 2. Usage non commercial: l'utilisateur n'a pas le droit d'utiliser cet ouvrage à des fins commerciales, ni n'a le droit de le vendre; 3. Aucun changement dans le texte: l'utilisateur ne peut pas altérer, transformer ou réutiliser le contenu dans un autre contexte. Cette licence libre ne restreint en effet en aucune manière les droits moraux de l'auteur sur son œuvre.

L'utilisateur peut demander à Globethics.net de lever ces restrictions, notamment pour la traduction, la réimpression et la vente de cet ouvrage dans d'autres continents.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations et sigles.....	7
1 Introduction générale.....	9
2 Les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits.....	15
2.1 Définitions.....	15
2.2 L'existence des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits.....	18
2.3 La démarche des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits.....	20
2.4 L'application des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits.....	22
2.5 Les avantages de l'application des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits.....	23
3 Les conflits dans l'État moderne.....	25
3.1 L'État moderne.....	25
3.2 Les types des conflits dans l'État moderne.....	26
3.3 Les enjeux des conflits : leurs causes et acteurs.....	29
4 L'Association pour les Nations Unies de la RDC et les modes culturels traditionnels de transformation des conflits.....	43
4.1 ANU-RDC, ses missions et ses stratégies de transformation des conflits.....	43
4.2 ANU-RDC et la promotion des modes culturels traditionnels de transformation des conflits.....	45
5 Le plaidoyer en faveur des modes culturels traditionnels de transformation des conflits.....	51
5.1 L'engouement vers les modes traditionnels de transformation des conflits.....	51
5.2 L'organisation des cadres traditionnels de réconciliation.....	52

6 L'État congolais et l'intégration des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits	57
6.1 <i>Le recours aux pouvoirs locaux par l'État congolais.....</i>	<i>57</i>
6.2 <i>Les pistes pour l'intégration des modes culturels traditionnels par l'État congolais.....</i>	<i>61</i>
7 Conclusion générale	65
Bibliographie	69
Annexe 1	75
Annexe 2.....	77
Annexe 3.....	81
Présentation de l'ANU/RDC.....	81

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ADEPAE	: Action pour le Développement et la Paix Endogènes
AFDL	: Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
AI	: Alert International
ANU-RDC	: Association pour les Nations Unies de la République Démocratique du Congo
APC	: Action pour la Paix et la Concorde
APRODEPED	: Action pour la Promotion et la Défense des Personnes Défavorisées
ARAL	: Arche d'Alliance
CEPGL	: Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CERPRU	: Centre d'Etudes et de Recherches pour la Promotion Rurale
CERUKI	: Centre de Recherches Universitaire du Kivu
CHRISTIAN AID	: Aide Chrétienne
CTB	: Coopération Technique Belge
CUP	: Centre Universitaire de Paix
ECOSOC	: Conseil Economique et Social des Nations Unies
FMANU	: Fédération Mondiale des Assemblées pour les Nations Unies
FRF	: Forces Républicaines Fédéralistes
HJ	: Héritiers de la Justice
IRC	: International Rescue Committee
MONUC	: Mission de l'Organisation des Nations Unies pour le Congo
MONUSCO	: Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation de la paix en République Démocratique du Congo
NU	: Nations Unies
ONGD	: Organisation Non Gouvernementale de Développement
ONU	: Organisation des Nations Unies
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RCD	: Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RD	: République Démocratique
RDC	: République Démocratique du Congo
RIO	: Réseau d'Innovation Organisationnelle

STAREC : Programme de Stabilisation et Reconstruction de l'Est du Congo

TC : Transformation des Conflits

TFC : Travail de Fin de Cycle

UA : Union Africaine

UN : United Nations

UNAR : Université Nationale du Rwanda

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNHCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

USAID : United States Agency International Development

VIH/SIDA : Virus d'immunodéficience humaine/ Syndrome d'immunodéficience acquise

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis 1990, la République Démocratique du Congo est déchirée par des conflits politiques, fonciers, miniers, de nationalité, de leadership et de contrôle des entités politico-administratives. Les divers conflits observés dans ce pays ont été à la base des insurrections, des rébellions, de la formation des groupes armés et des milices locales.

L'État congolais a essayé de transformer ces conflits sans grand succès. Les associations tant nationales qu'internationales aidant cet État congolais ont également partiellement échoué. Ces échecs constatés à tous les niveaux sont liés à l'importation des méthodes de transformation des conflits nationaux qui ne tiennent pas compte des particularités provinciales et locales. Or, les provinces en proie aux différents conflits sont constituées de diverses tribus ayant chacune ses propres valeurs culturelles traditionnelles et des procédures de transformation des conflits. Confrontés à la survivance de ces valeurs et procédures qui s'érigent en résistances au changement social, l'État congolais et ses partenaires notamment les organisations nationales, internationales ainsi que les organisations locales commencent à s'interroger sur la nécessité et la manière d'intégrer ces mécanismes culturels traditionnels dans la gouvernance moderne pour le maintien de l'unité nationale et la cohésion sociale.

En effet, il se pose depuis les années 1990 avec la fragilité des États africains un réel problème d'intégration des modes traditionnels de

10 L'État africain et les mécanismes de transformation des conflits

transformation des conflits dans la sphère publique. L'État moderne a du mal à reconnaître les modes traditionnels dont il est question en ce sens que ceux-ci reposant sur l'oralité, s'appliquent à un groupe homogène et sont mieux indiqués dans les litiges ordinaires. Ensuite, l'État moderne bute à la diversité des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits : autant de tribus, autant de mécanismes culturels traditionnels. Enfin, l'État moderne cherche à réduire le dualisme en ce qui concerne la justice moderne et la justice traditionnelle en matière de transformation des conflits.

Cette attitude de l'État moderne nous interpelle et nous pousse à soulever la question principale suivante : comment concilier les méthodes modernes et traditionnelles de transformation des conflits en vue de maintenir la cohésion nationale et de promouvoir la reconstruction de la RDC ? Autrement dit, que doit faire l'État moderne pour intégrer les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits dans la gouvernance actuelle ? Cette question principale débouche sur trois questions secondaires : Quels sont les types de conflits auxquels l'État congolais fait face actuellement ? Quelles sont les réalisations de l'ANU-RDC en faveur de la promotion des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits ? Quelles sont enfin les attitudes de la population et des associations vis-à-vis des mécanismes culturels traditionnels de transformations des conflits pour garantir la paix sociale et l'unité nationale ?

Ces questions constituent la toile de fond de cet ouvrage à travers lequel il est démontré la thèse de l'intégration des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits dans la gouvernance moderne. L'intégration de ces mécanismes dans la gestion de l'espace politique moderne n'est ni leur idéalisation, ni le synonyme de leur instrumentalisation mais une recherche des réponses au contexte de défaillance de l'État congolais en matière de transformation des conflits. Cette position se justifie par les points de vue suivants. Premièrement,

l'intégration des mécanismes locaux traditionnels permet de promouvoir la participation communautaire et la valorisation des expériences locales. Deuxièmement, tous les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits ne sont pas à rejeter en bloc. Ils ne sont pas désuets mais potentialisés. Certains États africains, comme nous l'expliquerons plus loin, ont reconnu et formalisé les mécanismes sous étude. Troisièmement dans certaines circonstances conflictuelles, l'État et ses partenaires sont en train d'implanter des cadres de dialogue et de médiation qui regroupent la population et les divers pouvoirs locaux notamment les chefs coutumiers, les chefs religieux, les représentants des pouvoirs publics et des organisations. Quatrièmement et enfin la Charte des Nations Unies¹ en son article 33 recommande aux États de recourir aux solutions pacifiques dans le règlement des différends. Les participants au forum international sur l'éducation à la non-violence abondent dans le même sens quand ils ont affirmé qu'une culture de la paix doit être fondée sur les croyances et les traditions des gens eux-mêmes².

Considérant cet engouement d'implantation des cadres hétérogènes, le but de cet ouvrage est de sensibiliser, d'encourager les divers intervenants en matière de prévention et de consolidation de la paix à recourir aux démarches traditionnelles de négociation et de médiation qui ont déjà fait leurs preuves à travers le temps. A ce titre, le présent ouvrage poursuit un double objectif, à savoir :

¹ Cet article 33 stipule que :

- a. les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix
- b. le Conseil de Sécurité, s'il le juge nécessaire, invite les parties à régler leur différend par de tels moyens.

² Plan d'Action de Sintra, Portugal le 22 mai 1996 intitulé Projet inter-régional UNESCO pour une Culture de la paix et de la non-violence dans les institutions éducatives.

12 *L'État africain et les mécanismes de transformation des conflits*

- Identifier les mécanismes culturels traditionnels qui sont encore valables et ceux qui sont désuets face au contexte actuel et décrire les procédures de résolution des conflits.
- Enfin, expliquer comment les différents intervenants impliqués dans la recherche de la paix sociale et le maintien de l'unité nationale peuvent intégrer ces mécanismes dans la gouvernance actuelle.

C'est la raison pour laquelle cet ouvrage est destiné aux leaders et artisans de la paix et de résolution des conflits, aux agents administratifs et chefs coutumiers, aux policiers et militaires, aux responsables des missions et des agences du système des Nations Unies et des organisations humanitaires, aux enseignants, étudiants et élèves, aux médecins et infirmiers, aux responsables des syndicats et des partis politiques, aux gestionnaires des parcs nationaux qui d'une manière ou d'une autre dans leurs pratiques quotidiennes sont confrontés à des conflits de tout genre au sein des communautés locales.

Les données qui sont mises à la disposition de ces différents destinataires ont été puisées des rapports des ateliers organisés par ANU-RDC³ à Baraka, à Bukavu et à Kinshasa. Le travail a consisté à identifier les mécanismes culturels traditionnels chez les Babembe, les Babwari, les Bafuliiru, les Bahavu, les Banyamulenge, les Babuyu, les Banyindu et les Bashi dans la province du Sud-Kivu, en RDC. Ces données récoltées ont été complétées par celles contenues dans divers ouvrages sur les modes traditionnels de transformation des conflits dans la région des grands lacs africains en particulier et en Afrique en général dont les références sont mentionnées dans la partie bibliographique. La démarche adoptée a été ascendante, c'est-à-dire l'observation est partie du local jusqu'au global. Les informations tirées de ces différentes sources ont permis d'analyser, de comparer et d'expliquer les modes traditionnels de transformation des conflits au Sud-Kivu, au Nord-Kivu,

³ Les informations sur ANU-RDC sont en annexe dans le présent ouvrage.

au Burundi, au Rwanda, en Tanzanie, en Ethiopie, au Somali land, au Burkina Faso, au Niger, au Kenya, au Cameroun et au Sénégal. Ensuite, ces informations ont permis d'expliquer les efforts que déploient certains États africains en vue d'assurer l'intégration des mécanismes locaux de transformation des conflits dans la gouvernance moderne. Enfin, ces informations ont contribué à comprendre comment les organisations tant internationales que nationales implantent des cadres de médiation et de conciliation au niveau des entités administratives pour garantir la cohésion sociale.

Le présent ouvrage dont le but consiste à militer pour la revalorisation d'une anthropologie de la paix est structuré autour de cinq chapitres. Le premier est consacré à la compréhension des notions de base relatives au conflit, à l'analyse des mécanismes culturels traditionnels et à leur application dans les sociétés traditionnelles à l'Est de la RDC en particulier et dans la région des grands lacs africains en général. Le deuxième chapitre décrit les types des conflits qui se produisent dans l'État moderne, dégage les causes et les acteurs des conflits. Le troisième chapitre présente le rôle d'ANU-RDC dans la promotion des modes culturels traditionnels de transformation des conflits. Le quatrième chapitre décrit les pratiques des associations nationales ainsi qu'internationales favorables à l'utilisation des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits. Le cinquième et dernier chapitre traite de la question de l'intégration des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits par les pouvoirs publics en vue de maintenir l'unité nationale et la cohésion sociale entre les communautés en son sein.

LES MÉCANISMES CULTURELS TRADITIONNELS DE TRANSFORMATION DES CONFLITS

Le présent chapitre définit les concepts de mécanisme culturel traditionnel, de transformation des conflits et décrit quelques procédures qui ont été inventées et utilisées par les sociétés précoloniales en Afrique en vue de maintenir l'ordre social.

2.1 Définitions

2.1.1 *Les mécanismes culturels traditionnels*

D'après le Dictionnaire Flammarion de la langue française⁴, le concept de «*mécanisme*» s'applique à la mécanique, à la philosophie, aux arts, à la linguistique, à la métaphysique. Les définitions contenues dans ce dictionnaire ne sont pas précises et claires ; elles prêtent à confusion. Raison pour laquelle, nous avons recouru à des définitions sociologiques qui considèrent la société comme une machine où toutes les composantes sont agencées et travaillent en harmonie. Ici, il est fait allusion aux mécanismes de fonctionnement des sociétés, aux mécanismes de résolution des conflits en vue de la régulation de la

⁴ Bruno Bourdon, *Dictionnaire Flammarion de la langue Française*, Nouvelle édition, Editions Flammarion, Paris, 1999, p. 764.

société, c'est-à-dire d'assurer le fonctionnement correct du système social là où certaines de ses parties sont désaxées⁵.

En analyse stratégique, le concept de mécanisme est synonyme des stratégies et des moyens qu'un individu ou un groupe d'individus emploient pour atteindre un objectif donné. En ce sens, le concept de mécanisme désigne un ensemble des pratiques, des conduites et comportements logiques en vue d'atteindre un but. C'est ainsi que la plupart d'auteurs considèrent la négociation, la médiation, la conciliation, l'arbitrage comme des stratégies que les sociétés traditionnelles ou modernes emploient pour prévenir, résoudre, gérer et transformer les conflits.

Lorsque ces pratiques s'appliquent à une société précoloniale, nous parlons de mécanismes culturels traditionnels et en ce sens ils impliquent un ensemble de valeurs traditionnelles, matérielles ou immatérielles qui ont été inventées et utilisées par la communauté pour maintenir la cohésion et la reproduction sociales.

À ce propos, les Professeurs Filip Reyntjens et Stef Vandeginste désignent ces mécanismes par les vocables des démarches traditionnelles de négociation et de médiation, des mécanismes de justice participative, de justice populaire, d'institutions judiciaires auxiliaires⁶. D'autres chercheurs⁷ les qualifient d'approches traditionnelles de résolution des conflits, de mécanismes locaux et traditionnels de résolution des conflits, des modes traditionnels de

⁵ Anyemu Sango Josué, « *Approche conceptuelle sur les mécanismes, cadres et outils culturels de construction de la paix* », in communication, *Atelier de réflexion sur les mécanismes socio culturels de prévention des conflits et du maintien de la paix en milieu traditionnel de la RDC* : Sud Kivu, Organisé par ANU-RDC, Bukavu, mars, 2011, p. 4.

⁶ Filip Reyntjens et Stef Vandeginste, « *Démarches traditionnelles de négociation et de médiation - Burundi, Rwanda, Congo* » in *Construire la paix sur le terrain, Mode d'emploi*, Editions GRIP, FID et Complexe, Bruxelles, 2000, p. 152.

⁷ Parmi ces chercheurs Barnabé Mulyumba Wa Mamba, Saidi Alo-I-Bya Sango, Bosco Muchukiwa et l'association ADEPAE, etc.

résolution des conflits, des méthodes traditionnelles de gestion des conflits, de la palabre africaine, de la barza traditionnelle pour désigner la même réalité. Jean-Luc Marret les classe dans ce qu'il appelle « l'approche transculturelle » et les qualifie des méthodes locales, des médiations traditionnelles, des pratiques locales ou des médiations non officielles⁸.

2.1.2 La transformation des conflits

Selon Bruno Bourdon, le conflit est un choc, une lutte, une rivalité.⁹ Cette définition ne fait pas allusion aux parties en conflits et aux motifs pour lesquels elles entrent en rivalité. La plupart d'auteurs se limitent à caractériser les conflits, à les classer et à décrire leur déroulement au cours d'une période bien déterminée pour en dégager les conséquences économiques, politiques, humaines, sociales et culturelles.

Nous utilisons le concept de conflit dans le présent ouvrage pour distinguer des oppositions, des malentendus, des antagonismes, des tensions,... entre deux ou plusieurs individus, entre deux groupes ou plusieurs au sujet des enjeux matériels et immatériels provoquant ainsi une rupture des relations réciproques.

Lorsqu'il y a rupture des relations, les sociétés ou les membres d'une société s'investissent dans la recherche d'un compromis ou d'une entente, c'est la transformation des conflits.

A ce sujet, John Paul Lederach soutient qu'il y a transformation des conflits au moment où les parties en opposition développent une même compréhension des causes qui ont conduit à l'éclatement du conflit, le considèrent comme normal dans la dynamique des sociétés et mettent en place des structures de résolution pour une paix durable. John Paul Lederach ajoute que l'approche transformationnelle repose sur des

8 Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix, nouveaux conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes*, Paris, Editions Ellipses, 2001, pp. 79-80

⁹ Bruno Bourdon, *Op. Cit.*, p. 250.

techniques spécifiques, c'est une certaine façon de regarder, de percevoir la réalité, de s'interroger à la fois sur la spécificité immédiatement apparente dans l'épisode des conflits et sur l'éventualité d'un changement constructif et désirable plus large¹⁰.

D'après cet auteur, les structures sont chargées de la prévention, de la gestion, du règlement et de la résolution des conflits. Et le concept de transformation des conflits engloberait tous ces éléments¹¹ qui en constituent ses étapes précédentes pour atteindre le dialogue et la cohabitation pacifique. La polémique au sujet de l'autonomie de chaque étape ou de l'inclusion n'est pas tranchée jusqu'à présent.

2.2 L'existence des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits

Avec les crises politiques et identitaires dans la région des grands lacs africains en général et en RDC en particulier, les auteurs ont revisité les sociétés précoloniales pour identifier les mécanismes culturels traditionnels qu'elles ont inventés et utilisés pour faire régner l'ordre social.

Au Sud-Kivu, le Professeur Barnabé Mulyumba Wa Mamba a montré que les Balega ont créé le Bwami, et les autres structures connexes telles que les anthroponymes «*pacigènes*», l'initiation connue sous le nom de «*Bwali*» pour assurer l'éducation à la paix sociale¹².

¹⁰John Paul Lederach et Michelle Maiese, «*Transformation des conflits: un voyage circulaire avec un objectif précis*». Cet article est une version abrégée de Knowledge Base Essay Conflict Transformation, publié sur <http://www.beyondintractability.org/essay/transformation/?nid=1223>, traduit par Bertrand Ligny.

¹¹ Ces différentes notions ne sont pas définies ici car bon nombre des manuels d'éducation à la paix les clarifient. Le professeur Labana Lasay'abar spécifie ces notions dans son ouvrage intitulé «*Le conflit : stratégies, prévention, gestion et modes de résolution*», Kinshasa, Chaire UNESCO, 2007, 115p.

¹² Pour plus de détails, lire les trois travaux de Barnabé Mulyumba wa Mamba sur *Des mécanismes traditionnels d'éducation des enfants à la paix et la résolution des conflits dans la région des grands lacs*, Héritiers de Justice, Bukavu, 2001, 40p. - «*Mécanismes locaux et traditionnels de résolution des*

Les chercheurs Saidi Alo-I-Bya Sango et Nelson Bya'ene Esongo ont mené des investigations sur les Babembe, les Bafuliiru et les Bahavu qui avaient respectivement mis sur pied des modes traditionnels de résolution des conflits. Ces modes sont connus sous l'appellation de Lubunga c'est-à-dire la hutte où les gens se réunissent pour discuter des questions sociales dont les palabres chez les Babembe et les Bafuliiru, de Ngombe chez les Bahavu et les Bashi¹³. Ce Ngombe traduit la même réalité que le Lubunga précité. Les Bashi et les Bahavu organisent un conseil connu sous le nom d'*Ihano* dirigé par les sages. Pour mettre fin à un conflit persistant, ils encourageaient une entente volontaire (*Bunvikane*) ou le pacte de sang (*Cihango*) entre clans. Pour conjurer les conflits et pérenniser la paix, les parents donnaient à leurs enfants les noms de *Bafunyembaka*, *Mufungizi*, *Ntambaka*, etc. Le pacte de sang et l'anthroponymie sont des pratiques courantes chez le Babembe, Bafuliiru, Bavira et Bahavu.

Au Burundi, le Professeur Philippe Ntahombaye et ses compagnons ont mené des recherches sur les institutions traditionnelles où ils font ressortir le rôle des Bashingantahe ou Sages dans la résolution pacifique des conflits¹⁴. Les Bashingantahe se réunissaient et continuent à se réunir dans certains villages dans une structure dénommée Ubushingantahe et chargée de trancher les conflits sociaux et politiques. A ce sujet, Zénon Manirakiza décrit les étapes de ce mode de règlement des conflits dans la société burundaise traditionnelle plus loin.

conflits» Bukavu, S.D., 12p. - et « Apport des méthodes traditionnelles dans la résolution des conflits actuels », in communication, Atelier sur les approches de résolution des conflits, Christian Aid, Bukavu, avril 2000, 14p.

¹³ Pour plus de détails, lire à ce propos Saidi Alo-I-Bya Sango et Nelson Bya'ene, *Modes traditionnels de transformation des conflits dans les communautés tribales du Sud-Kivu (Cas des Babembe, Bafuliiru et Bahavu)*, CERUKI, Bukavu, 2007, 204p. Et Saidi Alo-I-Bya Sango, *Les modes traditionnels de résolution des conflits chez les Bembe*, Inédit, TFC, CUP, Bukavu, 2000-2001, 139p.

¹⁴ Philippe Ntahombaye et Liboire Kagabo, *Les institutions traditionnelles de résolution des conflits, Témoignages des Bashingantahe durant la crise de 1993 au Burundi*, Life and Peace Institute, Bujumbura, 2003, 172p.

Au Rwanda, le Centre de Gestion des Conflits a consacré le numéro 3 de ses cahiers sur les juridictions Gacaca et les processus de réconciliation nationale. Gacaca signifie littéralement « pelouse reposante et relaxante dans la propriété rwandaise » où les membres de famille et les voisins se réunissent pour discuter de questions les affectant directement, entre autres les palabres. Les contributeurs dans ce numéro dégagent le rôle de l'institution Gacaca ancien dans la régulation des conflits au sein de la société traditionnelle rwandaise et la manière dont les dirigeants actuels de cette institution se comportent dans l'épreuve du contentieux du génocide¹⁵.

En résumé, les sociétés étudiées par ces différents auteurs ont inventé des mécanismes culturels traditionnels tels que le Lubunga, le Ngombe, le Bwami, l'Ubushingantahe, le Gacaca pour maintenir l'ordre social en régulant les conflits entre les membres des groupes.

2.3 La démarche des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits

Les différentes institutions citées ci-dessus étaient animées par des sages, des anciens ou des aînés choisis en fonction de leur probité, de leur esprit d'impartialité et de mentalité pour le règlement à l'amiable des conflits.

Les recherches effectuées par Saidi Alo-I-Bya Sango et Nelson Bya'ene Esongo au Sud-Kivu sur les modes traditionnels de résolution des conflits présentent la procédure qui était suivie par les Babembe, les Bafuliiru, les Bahavu et les Bashi¹⁶.

D'après ces deux chercheurs, la procédure consistait à déposer la plainte, à convoquer la partie accusée, à entendre les deux parties en

¹⁵ Eugène Ntaganda et Ali, « Les juridiction Gacaca et les processus de réconciliation nationale », in *Cahiers du Centre de Gestion des conflits*, n° 3, Edition de l'UNAR, Butare, mai 2001, 173p.

¹⁶ Saidi Alo-I-Bya Sango et Nelson Bya'ene Esongo, *Op. Cit.*, p. 151 et suivantes.

conflit, à les confronter, à trouver les preuves, à délibérer à huis clos, à communiquer la réparation. Les deux parties en conflits offraient la boisson, le repas ou les deux à la fois à titre de réconciliation. Les documents consultés en annexe révèlent que pour parvenir à la réconciliation, les anciens recouraient à la négociation, à la médiation, à la diplomatie préventive ou au dialogue au sein du Lubunga. Ils interdisaient aux autres membres du clan de remuer le différend sous peine d'ostracisme.

Au Burundi, selon Zénon Manirakiza, la procédure concernant l'institution Ubushingantahe consistait à l'écoute active des parties en conflits, le recours au juron, la recherche des preuves, la délibération discrète, l'arbitrage, la conciliation et la médiation en vue de rétablir l'harmonie et la paix sociale¹⁷.

Au Rwanda, d'après Angélique Rutazana et Eugène Ntaganda, l'institution Gacaca traditionnelle était constituée des sages et aînés choisis par les villageois pour entendre, juger les parties en conflit et proposer la réparation du tort. La réparation se déroulait en présence du public autour d'une boisson offerte par le fautif. La présence des membres de la communauté de deux parties en conflit et ce partage visaient la restauration de la relation sociale et l'harmonie du groupe¹⁸ en général.

¹⁷ Zénon Manirakiza, *Op. Cit.*, p. 12 et suivantes.

¹⁸ Angéline Rutazana et Eugène Ntaganda, «*Les institutions traditionnelles et leur rôle dans la promotion et la consolidation de la paix dans la région des grands lacs de l'Afrique: le cas des juridictions Gacaca au Rwanda*» in *Institutions traditionnelles de résolution pacifique des conflits et la promotion de la paix dans les grands lacs et la corne de l'Afrique, Rapport de Séminaire*, Life and Peace Institute, Bujumbura, 5-8 décembre, 2001. p. 51-55.

2.4 L'application des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits

Les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits étaient appliqués dans une société homogène dont les membres partageaient une même culture, les mêmes traditions, une même langue et étaient organisés sur un même espace géographique habité par une même tribu ou ethnique.

D'une manière générale, les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits étaient appliqués dans les domaines ci-après : le viol, la succession, la divagation et le vol du bétail, le vol, les disputes familiales ou entre les membres d'une communauté, le divorce, le meurtre, la dette, la vie familiale, l'infidélité, la gestion foncière, les limites des villages, la spoliation des terres, l'occupation illégale des biens d'autrui, l'incendie criminel des villages. En 1932, le chasseur Mulolwa a violé Hélène, une mère de six enfants, au champ. Déféré devant les sages Bagingi au village, il a été entendu, contraint au paiement de cinq vaches et exilé du territoire selon la coutume des Bafuliiru¹⁹.

Il y a lieu de noter que la quasi-totalité de ces domaines d'application des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits se retrouvent aussi bien chez les Bashi, les Bafuliiru, les Babembe, les Bahavu, les Barundi que chez les Banyamulenge.

Par contre au Burundi et au Rwanda anciens affirment Angélique Rutazana et Eugène Ntaganda que les sages recouraient à ces mécanismes en cas de conflits entre familles, de conflits des relations des couples, de conflits entre parents et enfants, de conflits entre les individus et la communauté, de délits mineurs et de délits majeurs²⁰.

En ce qui concerne les Babembe, les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits s'appliquaient sur les conflits

¹⁹ Saidi Alo-I-Bya Sango et Alii, *Op. Cit.*, p 128

²⁰ Angéline Rutazana et Eugène Ntaganda, *Idem*, p. 52.

liés à la jalousie, à la virginité de la mariée, à la méconduite de la femme, au meurtre ou au décès, à la médisance, au lévirat, au sororat, à l'héritage, à la polygamie, à la dot, au mariage, à la désobéissance des enfants, à la chasse, à la pêche, au tribut, au vol, à la violation de l'espace, à la divagation du bétail, à l'artisanat²¹, etc.

Comme nous pouvons facilement le remarquer, les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits s'appliquaient sur chaque membre de la société qui violait les prescrits de la tradition, de la coutume, des usages et mœurs. Concrètement, ces mécanismes étaient applicables aux membres de la famille, du clan, de la tribu ou de l'ethnie par le père, le grand-père, la mère, la grand-mère, les notables ou le mwami.

2.5 Les avantages de l'application des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits

Le débat sur l'utilisation des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits est centré sur les aspects négatifs et positifs. Les partisans des aspects négatifs, c'est-à-dire les pessimistes insinuent l'oralité, le caractère restreint, l'application sur les délits mineurs, l'inefficacité dans la résolution des délits majeurs liés à la présence des États-Nations. Ces mécanismes culturels traditionnels seraient contre-productifs dans les conflits liés à la formation de l'État moderne.

En revanche, les défenseurs des aspects positifs, c'est-à-dire les optimistes montrent que les mécanismes culturels traditionnels sont plus productifs et permettent la promotion de la justice réconciliatrice et du droit coutumier. L'application de ces mécanismes garantit le pardon mutuel, la collégialité de la prise des décisions, la participation communautaire dans la recherche du consensus, la prévention des conflits, la restauration de la réconciliation et l'harmonie du groupe, y compris la répression du crime, la rapidité de la procédure, la réparation

²¹ Saidi Alo-I-Bya Sango, *Op. Cit.*, p. 54 et suivantes.

peu coûteuse et la valorisation de la dignité humaine. L'appropriation des mécanismes culturels traditionnels est facile parce qu'ils ne sont pas formalisés en ce sens que l'apprentissage n'exige pas une formation académique préalable. Le système de cotation n'existe pas. Comparativement au droit écrit en usage dans les tribunaux, les défenseurs des mécanismes culturels traditionnels dénoncent l'importation des mécanismes occidentaux qui ne tiennent pas compte des réalités et, cultures locales.

À ce propos, ANU-RDC note qu'«avec l'avènement de la modernité, certaines des valeurs culturelles acquises se sont vues piétinées, sabordées et oubliées pour laisser la place à des comportements importés parfois non conformes à la réalité vécue par les indigènes. Aussi bien les habitudes importées de l'Occident, les croyances que les mécanismes de règlement des conflits dont les armes et les autres systèmes de négociation ou de revendication n'ont pas toujours été satisfaisants ou convaincants²² ».

Ceci étant expliqué, nous abordons les conflits nés avec la formation des États modernes en Afrique.

²² ANU-RDC, *Atelier de réflexion sur les mécanismes socio culturels de prévention des conflits et du maintien de la paix en milieu traditionnel de la RDC : Sud Kivu*, Bukavu, du 18 au 19 mars 2011, p. 1.

LES CONFLITS DANS L'ÉTAT MODERNE

Dans ce chapitre, nous présentons les types des conflits qui sont nés avec la formation des États modernes en Afrique en général et en RDC en particulier. Ensuite, nous identifions les acteurs et leurs logiques qui accentuent les conflits sur l'espace politique. Enfin, nous décrivons la manière dont les acteurs non-étatiques recourent et utilisent les mécanismes culturels traditionnels dans la transformation des conflits liés à l'existence de l'État moderne.

3.1 L'État moderne

Le but n'est pas ici d'expliquer les différentes formes de l'État, ni d'exposer la théorie et le processus de sa formation comme le font Bertrand Badie et Pierre Birnbaum dans leur ouvrage sur *La sociologie de l'État*²³. En ce qui nous concerne, l'État désigne succinctement un espace politique bien délimité sur lequel fonctionnent un gouvernement et les institutions y afférentes pour gouverner un peuple. Cet État impose une administration, gère le monopole de la contrainte et développe une série des stratégies en vue d'intégrer en son sein une Société Civile et les communautés locales pour développer une conscience politique et une unité nationale.

²³ Bertrand Badie et Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'État*, Editions Bernard Grasset et Fasquelle, Paris, 1979, 250p.

En Afrique, l'État n'est pas un produit *sui generis* mais une importation de la colonisation en vue de « civiliser » les Africains, de les organiser sur un espace défini nettement pour délimiter le champ d'influence des puissances colonisatrices. Cette délimitation avait pour but de contrôler les populations par le territoire, d'asseoir une administration moderne et d'exploiter les ressources naturelles du sol et du sous sol. Il était attendu que ce processus engendre un sentiment d'appartenir à un même territoire et secrète une conscience nationale. Force est de faire remarquer qu'au fil des ans, le processus d'intégration des communautés locales a avorté; d'où le repli identitaire, la remise en question de l'État importé et la résurgence des conflits autour du contrôle de l'appareil étatique.

3.2 Les types des conflits dans l'État moderne

L'État moderne est différent des clans, des tribus et d'ethnies par sa logique de fonctionnement et d'aménagement du territoire. Le rapport à l'État est juridiquement réglementé. Si cette nouvelle structure politique d'organisation de l'espace et de gestion de la chose publique n'est pas maîtrisée, elle engendre des conflits d'une part entre les citoyens et d'autre part entre ceux-ci et leur État.

Parmi les conflits observables et différents de ceux décrits dans le chapitre précédent, nous trouvons dans la littérature politique, des conflits liés au pillage des ressources naturelles, des conflits de nationalité, des conflits du pouvoir politique, des conflits d'identité, des conflits de gestion des recettes financières, des conflits des migrations des populations, des conflits fonciers et de territoire, des rébellions, des guerres civiles, des conflits liés au recrutement des enfants dans les rébellions et guerres civiles...

En RDC, depuis 1993, les conflits interethniques au Masisi et les guerres civiles ont éclaté contre le pouvoir central et sont parties de l'Est du pays. Elles ont impliqué des leaders politico-militaires appuyés par

les gouvernements de certains pays voisins. Ces guerres civiles ont été nourries des tensions liées aux questions de nationalité, de reconnaissance des territoires, des représentations politiques, de gestion de la transhumance dans les territoires de Fizi et Uvira au Sud-Kivu, dans les territoires de Masisi et Rutshuru au Nord-Kivu et dans le district de l'Ituri en Province Orientale. Les tensions sociales dont il est question ont été à la base de la constitution des groupes armés dont le mobile est la défense du territoire ethnique, des membres du groupe et les ressources de ce territoire²⁴ à la suite de la fragilité de l'État congolais.

Ces guerres civiles ont eu comme conséquences des pertes en vies humaines, la perpétration des violences sexuelles et le déplacement des populations à l'intérieur des provinces ou vers les pays voisins. Pour comprendre l'ampleur des conséquences et l'implication des milices dans les conflits fonciers, nous décrivons brièvement le conflit de Mukungwe dans le Groupement de Mushinga, en territoire de Walungu au Sud-Kivu. Il s'agit d'un conflit foncier qui oppose Cunu, le chef du village de Mukungwe et Kurhengamuzimu, le chef de groupement de Mushinga. Le conflit est né après la découverte de l'or dans ce village. Le chef de groupement en a revendiqué la possession, c'est-à-dire la propriété. Mais le chef du village s'est opposé ; d'où un conflit ouvert a surgi entre les deux autorités administratives faisant de nombreuses victimes de part et d'autre.

Pendant la rébellion du RCD, le Chef de Groupement de Mushinga avait profité de la position de son fils qui commandait le groupe armé connu sous le nom de Mudundu 40 pour faire déguerpir *Cunu*, le chef de village et accéda à l'exploitation de l'or dans les carrés miniers de Mukungwe. En revanche, le chef Cunu sollicita l'intervention des

²⁴ ADEPAE, ARAL et RIO, «*Au-delà des «groupes armés» Conflits locaux et connexions sous- régionales, L'exemple de Fizi et Uvira (Sud Kivu, RDC)*, Imprimé par Lenanders, Kalmar, Suède, 2011, pp. 74-100.

militaires en provenance du Nord-Kivu pour chasser les exploitants miniers et partisans du chef de groupement du site minier disputé²⁵.

Ce conflit à la fois foncier et minier ayant impliqué plusieurs acteurs a entraîné la division de la population en deux camps: l'un pour le chef de village et l'autre pour le chef de groupement. Les confrontations entre ces deux camps ne sont pas maîtrisées par la puissance publique jusqu'à ce jour, parce que ce conflit débouche sur la gestion des recettes minières qui renforcent le pouvoir du chef coutumier.

Dans le territoire de Fizi, les groupes armés Babembe et Banyamulenge s'affrontent autour des pâturages de transhumance, du territoire de Minembwe, autour des exploitations minières et du contrôle des marchés. Les Babembe reconnaissent difficilement la nationalité congolaise aux Banyamulenge alors qu'elle est consacrée par la constitution de la RDC du 18 février 2006. Enfin, les Babembe exigent des tributs aux Banyamulenge sur les pâturages de Mukera, de Simbi, de Rugezi, du littoral du lac Tanganyika, des montagnes de Ngandja et Milimba²⁶. Par contre, les Banyamulenge rejettent ces allégations et soutiennent qu'ils sont Congolais, ne doivent pas payer les tributs sur les terres de l'État congolais et remettent en cause le pouvoir des chefs coutumiers Babembe.

Par nature, le conflit entre les Babembe et les Banyamulenge est complexe et trouve son origine dans les antécédents historiques et la formation de l'État moderne. Ce conflit se complique par la contagion à d'autres tribus telles que les Bafuliiru, Bavira, Bashi de Kaziba et Balega d'Itombwe à cause de la création par le RCD du territoire de Minembwe, le 9 septembre 1999, et mêle plusieurs acteurs et facteurs.

Ce conflit entre Banyamulenge et autres groupes ethniques voisins a donné naissance à 17 groupes armés dans cette contrée. Il s'agit des Mai-Mai Yakutumba, Mai-Mai Zabuloni, Frf, Mai-Mai Hagarara, Mai-

²⁵ La population de Mushinga interviewée à Madaka, le 18 et 19 novembre 2011.

²⁶ ADEPAE, ARAL et RIO, *Op. Cit.*, p. 149 et suivantes.

Mai Mupekenya, Mai-Mai Pandisa, Mai-Mai Fujo, Mai-Mai Kapopo, Mai-Mai Mahoro, Mai-Mai Matabi, Mai-Mai Byamungu, Mai-Mai Ntamushobora, Mai-Mai Tuwe Macho, Mai-Mai Ntagamulegera, Mai-Mai Muchwari, Mai-Mai Mulumba et Mai-Mai Twigwaneho²⁷. Les milices prennent donc le relais dans les contrées où l'armée congolaise est incapable d'assurer l'ordre public en vue de protéger les personnes et leurs biens.

3.3 Les enjeux des conflits : leurs causes et acteurs

Lorsqu'un conflit éclate, il met en opposition plusieurs acteurs à la fois autour d'une cause principale. De celle-ci dérive une pluralité des causes secondaires comme dit ci-haut. Nous voulons dans cette section expliquer comment un conflit oppose plusieurs acteurs autour de multiples enjeux.

À titre d'exemple, les Enyele et les Munzaya²⁸, deux groupes ethniques de la forêt dans la province de l'Equateur sont entrés en conflit autour de l'exploitation des étangs piscicoles. L'histoire révèle qu'au départ la forêt et les étangs piscicoles appartenaient en commun à ces deux groupes ethniques. Mais, le 31 mars 2009, les Enyele ont nourri l'ambition de s'en approprier au détriment des Munzaya, d'où des affrontements sanglants et émigrations de la plupart des populations de cette province au Congo-Brazzaville. La Société Civile de cette province du pays s'en est mêlée en arguant la faiblesse de l'État congolais pour avoir laissé pourrir la situation.

Sous la pression de la Société Civile et des organisations internationales, l'État congolais s'est résolu finalement de dépêcher un corps expéditionnaire pour mâter la révolte. Mais hélas, un conflit au départ interne a pris les allures internationales avec l'afflux des réfugiés congolais de la province de l'Equateur au Congo-Brazzaville.

²⁷ *Idem*, p. 82-83.

²⁸ *Echos de la MONUSCO*, Volume I, N°2, Kinshasa, août 2011, p7

Un Ministre du Gouvernement Central s'est rendu au Congo-Brazzaville pour négocier le retour des réfugiés congolais. C'est alors que le HCR a procédé à leur rapatriement. Malgré ces interventions, le conflit n'était pas résolu car les deux groupes ethniques se regardent en chiens de faïence.

Pour conjurer le démon de violence, l'ONG Search for Common Ground a initié des cérémonies traditionnelles à Bokonzi, à Munzaya et à Enyele en 2011 pour établir le dialogue entre ces deux groupes ethniques en conflit. Le Search For Common Ground a installé des comités locaux de réconciliation dans les villages ci-dessus. Il a appliqué une démarche qui conjugue les pratiques traditionnelles et les techniques modernes de transformation des conflits. Les Autorités politiques, les Leaders de la société civile et les Notables qui instrumentalisent les deux groupes ethniques à partir de Gemena et de Kinshasa ont été sensibilisés et impliqués dans le processus de paix sociale²⁹.

Le deuxième exemple ci-après illustre mieux la défaillance de l'État congolais et la manière dont les groupes ethniques par l'instrumentalisation politique et magico-religieuse participent à l'autodestruction de l'État congolais. Nous illustrons par des événements qui se sont produits dans la province de Bas-Congo, à l'Ouest de la RDC.

À partir de l'année 2004 dans le Bas-Congo, il s'est radicalisé un mouvement politique et magico-religieux dénommé Bundu Dia Kongo dont l'objectif est de revendiquer d'une part l'autonomie et l'unité culturelles Kongo et d'autre part l'indépendance de cette province. Ce mouvement a déstabilisé l'État congolais qui a procédé à des représailles menées par des policiers et des soldats dans plusieurs villages de cette province. Les rescapés avaient pris la direction de l'Angola, de Cabinda et du Congo-Brazzaville.

²⁹ Search for Common Ground, *Communiqué de presse : les communautés Enyele et Munzaya se réconcilient deux ans après le conflit*, Kinshasa, février 2011, 4p.

De national, ce conflit est devenu international à la suite d'une revendication d'ordre politique et culturel. Cet état des choses a contraint le gouvernement congolais à déployer une diplomatie agissante en vue du retour des réfugiés et du maintien des relations de bon voisinage avec les pays limitrophes.

Le troisième exemple d'ordre extraterritorial concerne les éleveurs Mbororo en provenance du Sud-Soudan et du Tchad à la recherche des pâturages. Le conflit de transhumance a pris des allures de revendication territoriales. Ces éleveurs Mbororo munis d'armes à feu se sont installés dans plusieurs villages de Plateaux des Uélés en Province Orientale d'où ils ont chassé la population locale et ses Chefs tant traditionnels que modernes. Jusqu'à présent, l'État congolais est impuissant en ce qui concerne la traque et le rapatriement des éleveurs Mbororo.

La crainte de la population locale traumatisée réside dans le fait qu'un jour les Mbororo revendiquent la nationalité congolaise et le droit sur la possession des terres occupées.

À notre connaissance, les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits n'ont pas été utilisés dans les cas d'espèce susmentionnés. Singulièrement dans le cas des Enyele et des Makanza, les pouvoirs publics ont essayé de réunir les chefs coutumiers en vue d'apaiser la situation et de faciliter le retour et l'installation des réfugiés et déplacés internes.

Ces conflits décrits ci-dessus se produisant sur les espaces politiques organisés suscitent une question de fond : Existe-t-il des pays dans lesquels les gouvernants font usage des mécanismes culturels traditionnels pour la transformation des conflits ? Pour répondre à cette question, nous faisons appel à la littérature politique consacrée aux mécanismes de transformation des conflits. Nous analysons les

expériences du Burundi, du Rwanda, de la Tanzanie, de l'Éthiopie, du Somali land, du Burkina Faso et du Niger.

3.3.1 Au Burundi

Le peuple burundais recourt, dans la plupart des cas et en période de crise socio-politique, à l'institution d'Ubushingantahe. La littérature politique sur le Burundi montre qu'après l'indépendance de 1962, le pays a sombré dans des crises de succession au pouvoir politique caractérisées par des coups d'État militaires. La dernière crise socio-politique en date, c'est-à-dire, celle d'octobre 1993, qui avait coûté la vie à Melchior Ndadaye, le président démocratiquement élu, constitue le sommet des tensions politiques et ethniques dans ce pays. Toutes les provinces ont été touchées par les affreux massacres tribaux entre les Tutsi et les Hutu. D'où, le gouvernement a recouru à la médiation de l'institution d'Ubushingantahe. Dans plusieurs endroits de ce pays, le rôle des Bashingantahe a été dilué à la suite de plusieurs facteurs énumérés par le Professeur Liboire Kagabo³⁰. Il s'agit entre autres : la martyrisation des Bashingantahe, l'instrumentalisation de la jeunesse contre les Bashingantahe, la défaillance de certains Bashingantahe, la faiblesse de l'administration publique, la déconsidération des Bashingantahe, etc. Cependant, Liboire Kagabo reconnaît que les Bashingantahe à certains endroits qu'ils soient Tutsi ou Hutu, se sont mis ensemble pour arrêter les tueurs et les pillleurs. Ils ont réussi à rapprocher les villageois qui ne voulaient pas se parler et à amorcer un mouvement de réconciliation entre les ethnies.

Le Professeur Liboire Kagabo ajoute que les Bashingantahe ont assumé les fonctions de protecteurs, conciliateurs, de conseillers et

³⁰ Liboire Kagabo, «*L'institution des Bashingantahe au Burundi*» in *Rapport du Séminaire sur les institutions traditionnelles de résolution pacifique des conflits et la promotion de la paix dans le grands lacs et la corne de l'Afrique*, Bujumbura, du 5 au 8 décembre 2001, pp 5-7.

d'artisans de paix entre les victimes et les bourreaux en organisant des séances de récupération des biens des victimes, des procès équitables et exemplaires à l'égard des auteurs des violences ethniques et en maintenant la paix sociale sur les collines du Burundi³¹.

Considérant les fonctions des Bashingantahe et leur autorité morale, le gouvernement burundais et le médiateur Tanzanien Mwalimu Julius Nyerere Kambarage ont intégré d'après Zénon Manirakiza, l'institution d'Ubushingantahe dans les Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation du peuple burundais³². D'après ces Accords d'Arusha, les Bashingantahe se sont vu attribuer les rôles de maintenir la cohésion nationale, d'appui à la promotion de la bonne gouvernance, de règlement des conflits à la base, de contribution au renforcement de la justice pour l'établissement d'un État de droit, de renforcement de l'identité du peuple burundais et de servir d'intermédiaire entre la classe dirigeante et la population par le dialogue et la concertation³³.

3.3.2 Au Rwanda

Il existe dans ce pays l'institution Gacaca traditionnelle qui a toujours tranché les conflits entre les Tutsi, Hutu et Twa. Avec la crise politico-ethnique de 1994 qui a conduit au massacre des Tutsi et Hutu modérés après la mort du président Juvénal Habyarimana du 6 avril de cette année, la fracture sociale était consommée. Pour maintenir l'unité nationale brisée et réprimer les crimes du génocide et les crimes contre l'humanité, le nouveau régime de Kigali a officialisé l'institution

³¹ Liboire Kagabo, *Op. Cit.*, pp. 5-7.

³² Zénon Manirakiza, Z., «*Modes traditionnels de règlement des conflits: l'institution d'Ubushingantahe*» in *Au cœur de l'Afrique* n° 1-2, Bujumbura, 2002, pp 21-22.

³³ *Idem*, pp. 21-22. Zénon Manirakiza précise entretemps que le Burundi compte plus de 34000 Bashingantahe et qui sont structurés au niveau de la colline, de la commune, de la province et du pays.

Gacaca par la loi organique n° 28/2006 du 27 juin 2006³⁴. L'officialisation de cette institution Gacaca a commencé par la loi organique de 1996 en vue de statuer sur la poursuite des présumés auteurs du génocide et des crimes contre l'humanité au Rwanda.

L'institution Gacaca modernisée et diluée³⁵ a fonctionné au niveau des cellules, des secteurs, des communes, des villes, des districts et des provinces et a joué les rôles de collecter des informations sur les présumés auteurs du génocide, de dresser la liste des accusés et de les juger. Chaque juridiction Gacaca est composée de 3 organes, à savoir : l'Assemblée Générale, le Siège et le Conseil de Coordination³⁶. La loi organique n° 40/2000 a classé les infractions en 4 catégories :

- La première catégorie est constituée des planificateurs, organisateurs, incitateurs, superviseurs et encadreurs des crimes du génocide,
- La deuxième catégorie regroupe les personnes qui ont exécuté les actes des crimes du génocide et des crimes contre l'humanité,
- La troisième catégorie recense les personnes qui ont commis des actes des crimes du génocide sans intention de donner la mort aux victimes,
- La quatrième et dernière catégorie incrimine les personnes ayant commis des infractions contre les biens.

La juridiction Gacaca a traité les affaires de la quatrième catégorie au niveau des cellules, de la troisième catégorie au niveau des secteurs, de la deuxième catégorie au niveau des districts et des villes. Au niveau de la Province et de la ville de Kigali, la juridiction Gacaca a connu l'appel des jugements rendus au premier degré³⁷. Nous rappelons que les

³⁴ *Les Documents officiels sur le génocide rwandais, la loi organique n° 28/2006 du 27 juin 2006.*

³⁵ Eugène Ntaganda et Alii., *Op. Cit.*, p. 12 et suivantes.

³⁶ Angéline Rutazana et Alii., *Op. Cit.*, p. 51-55.

³⁷ *Idem*, pp. 51-55.

infractions de la première catégorie relèvent de la compétence du Tribunal Pénal International pour le Rwanda.

En résumé, qu'il s'agisse de l'institution d'Ubushingantahe ou de l'institution Gacaca, il y a un effort de leurs gouvernements respectifs tendant à les officialiser et à déterminer les compétences qui leur reviennent au niveau des entités administratives.

Le Burundi et le Rwanda ont recouru aux mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits sur les espaces politiques modernes étant donné que les conflits sont réglés là où ils ont eu lieu et la participation active de la population est garantie.

3.3.3 En Tanzanie

D'après le Professeur Sak Mlacha³⁸ la Tanzanie est formée de plus de 120 groupes ethniques. Son analyse est consacrée au groupe ethnique Wakaguru habitant dans le district de Kilosa. Les Wakaguru organisent une cérémonie d'initiation des jeunes aux notions de l'amitié, de la paix, de la justice et de la défense communautaire. Cette cérémonie contribue à l'éducation à la paix et fait partie des mécanismes culturels traditionnels de prévention des conflits. En plus, il existe en Tanzanie un système culturel traditionnel connu sous le nom de Mwidiki. Ce dernier est un rite de résolution des conflits. Son but est de maintenir l'harmonie et l'entente au sein de la communauté. Ce système est géré par des anciens chargés d'écouter les parties en conflit et de prononcer le verdict assorti d'avertissements, d'amendes ou autres genres de pénalités. Le Mwidiki comme mode de résolution des conflits familiaux et communautaires s'organise à l'occasion des décès des membres des familles³⁹.

³⁸ Sak Mlacha, «*Systèmes traditionnels de maintien de la paix chez les Wakaguru de Tanzanie*» in Rapport de séminaire, *Op. Cit.*, p. 40-43.

³⁹ *Idem*, p 42-43.

2.3.4. En Ethiopie

L'Ethiopie n'a pas été colonisée par les puissances occidentales. Cependant, ce pays est confronté à des conflits interethniques qui opposent des villageois voisins autour des puits d'eau, du contrôle territorial et des pâturages. D'après Yacob Arsano, les Boran qui habitent le Sud de l'Ethiopie, entrent en conflit avec leurs voisins Guji Oromo, les Dassenech, les Somalis, les Hamar et les Arbore au sujet du bétail. Les conflits des pâturages et transhumances entre ces ethnies sont meurtriers et résolus par des mécanismes culturels traditionnels⁴⁰.

En 1994, pour résoudre les conflits de la transhumance et de la gestion des points d'eau, ils ont organisé une assemblée générale regroupant des représentants de dix-sept groupes ethniques. Cette assemblée générale avait délibéré sur les questions de guerre et de paix. Au cours de cette réunion, les délégués ont résolu de mettre fin au vol du bétail et d'organiser la gestion des ressources en eau et en pâturage de la plaine de la rivière Chalbi durant la saison sèche. Culturellement, ils ont organisé un rite consistant à casser symboliquement en morceaux leurs armes de guerre qu'ils avaient utilisées, par la suite ils les ont brûlées. La cérémonie de réconciliation s'est clôturée par des manifestations folkloriques d'ensemble.

En cette année 1994, l'État éthiopien ne s'était pas impliqué dans la recherche des compromis entre les ethnies susmentionnées. En 1996-1997, les conflits entre ces communautés avaient ressurgi à la suite des divergences de perception sur la notion du territoire étatique et des territoires ethniques, par les revendications des Boran des territoires ethniques annexés à la Somalie. D'après Yacob Arsano, l'implication de l'État éthiopien a davantage compliqué la situation pour n'avoir pas tenu compte de l'organisation de l'économie de la transhumance, des besoins des communautés pastorales à la recherche des ressources vitales pour

⁴⁰ Yacob Arsano, «*La capacité traditionnelle en matière de gestion des conflits: Cas des Boran du Sud de l'Ethiopie*», *Op. Cit.*, pp. 18-19.

leurs animaux et pour eux-mêmes. Le mécanisme étatique avait échoué dans ce cas pour avoir déconsidéré le système culturel traditionnel Gada des Boran.

Le système Gada est une sorte de démocratie locale traditionnelle basée sur un certain nombre de principes, à savoir: la Pax Borana, la socialisation politique, la succession périodique au pouvoir, le respect des aînés, l'opposition équilibrée au pouvoir, l'alliance des catégories sociales, la solidarité entre les membres de la communauté, la subsidiarité, la transparence, la rotation du pouvoir, les décisions prises par consensus et l'adaptabilité à l'évolution de la société. L'observation scrupuleuse de ces douze principes décrits par Yacob Arsano a permis aux Boran de régler leurs différends depuis l'année 1400 de notre ère et à maintenir la paix sociale.

3.3.5 Au Somali land

D'après Ismail Essa Abraar et compagnons⁴¹, les conflits fonciers, les conflits de pouvoir, les conflits des ressources naturelles, les conflits identitaires,... opposent les tribus Dhulbahante, les Habr - Jelo dans la région de Sool. Ces conflits étaient surtout centrés sur les zones des pâturages et des points d'eau pour les éleveurs et leur bétail.

Traditionnellement, la société Somali lande recourait à une tierce personne qui était un sage ou un aîné pour résoudre les différends sociaux. Cet aîné était choisi en fonction de sa connaissance du groupe, de son expérience, de son don de la parole et de son pouvoir de persuasion. Il était assisté par un comité des sages qui convoquait les parties en conflit pour les entendre.

À l'issue de cette audition, les aînés exigeaient aux parties en conflit d'observer le contrat social et se référaient à la loi islamique ou la charia

⁴¹ Ismail Essa Abraar, «*Les mécanismes traditionnels de résolution des conflits: leur pertinence dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix en Somali land*» in *Rapport du Séminaire*, Op. Cit., p. 44-45.

en vue de la prestation d'un serment et de procéder à la réparation du délit commis⁴². Pour que les décisions prises par les aînés soient respectées, ils appliquaient la réglementation islamique et exigeaient les parties en conflit de jurer au nom d'Allah. Autrement dit, les anciens brandissaient la contrainte magico-religieuse. En cas où l'une des parties était opposée au verdict des anciens, elle s'exposait à la sentence d'Allah.

Au Somali land, ajoute Ismail Essa Abraar, les femmes et les jeunes prenaient part au conseil des aînés chargé de la résolution des conflits. Les femmes étaient des messagères de la paix dans les différents villages et des sensibilisatrices des communautés sur la paix et les conflits par des récitals des poèmes. Les jeunes, pour leur part, participaient aux séances de résolution des conflits en prodiguant aux aînés de constituer un jury des sages intègres et compétents. Les aînés invitaient les cadets pour les initier au métier de la résolution des conflits⁴³. Pour prévenir les conflits et promouvoir la paix, le peuple somali land observait la non-violation des accords conclus par les aînés, le principe de réparation collective, les échanges des cadeaux et surtout des épouses, l'établissement des liens de sang entre les clans en conflit en vue de se pardonner mutuellement et de prévenir les conflits. Ensuite, les aînés veillaient au maintien de la confiance entre les parties en conflits, à la prestation de serment au nom d'Allah. Enfin, les aînés procédaient à la marginalisation des auteurs des troubles, à leur emprisonnement tout en respectant le principe de justice et d'équité⁴⁴.

Après l'effondrement de la Somalie en 1993, les aînés, les chefs traditionnels et les groupes religieux ont organisé des conférences pour la consolidation de la paix sociale. À l'issue de ces conférences, ils ont élaboré la charte de la paix pour les clans, ils ont transféré et constitué par élection le parlement des représentants de l'État moderne et le Sénat

⁴² *Idem*, pp. 45-46.

⁴³ *Ibidem*, pp. 46-47.

⁴⁴ *Ibidem*, pp. 47-48.

composé des aînés et des chefs traditionnels, du président et du vice-président.

En 1997, après la sécession du Somali land, les aînés et les chefs traditionnels ont été impliqués dans l'opération de sensibilisation et de désarmement des milices claniques pour la consolidation de la paix dans ce pays⁴⁵. Enfin, Ismail Essa Abraar indique que les aînés et les chefs traditionnels collaborent avec la Police dans l'arbitrage des litiges. Lorsqu'un fautif opte pour le droit coutumier, les aînés et les chefs traditionnels font la médiation et s'engagent en cas d'échec que l'affaire sera tranchée selon la justice moderne.

3.3.6 Au Burkina Faso

L'État burkinabé a institué des grandes conférences sur base de la parenté à plaisanterie et l'a inscrite comme thème principal de recherche au Centre National de Recherches Scientifiques et Techniques (CNRST, 1995)⁴⁶.

3.3.7 Au Niger

Depuis 2011, le gouvernement du Niger a institué un mois d'expression de la parenté à plaisanterie chaque année par le décret n° 2010-795 PCSRD/MCNTI/C du 16 décembre 2010 pour valoriser davantage les richesses culturelles qui sont les sources d'inspiration et de consolidation de l'identité culturelle nationale⁴⁷.

⁴⁵ Ismail Essa Abraar, *Op.cit.*, p. 49.

⁴⁶ Cécile Canut et Etienne Smith (p.24), [fr.wikipedia.org/wiki/parenté à plaisanterie](http://fr.wikipedia.org/wiki/parenté_à_plaisanterie).

⁴⁷ Seini Seydou Zakaria, Lancement officiel du mois de l'expression de la parenté à plaisanterie, édition 2011 : sous le signe de la paix et la cohésion sociales, in « *Le Sahel Sahel du Vendredi, 3 juin 2011* »

En somme, en Ethiopie, en Tanzanie, au Somali land, au Burkina Faso et au Niger, les différents peuples sont conscients de l'importance des modes traditionnels de prévention des conflits et de consolidation de la paix sociale. Cependant, il y a peu d'efforts dans la plupart des pays africains pour leur intégration dans la gouvernance nationale.

En revanche, les exemples de Maka au Cameroun, de Diola en Casamance au Sénégal et de Luos au Kenya sont les illustrations pour mieux comprendre la réserve des pouvoirs publics. James O. Kombo⁴⁸ montre que les Luos en Afrique orientale (Kenya et Tanzanie) ont développé une approche globale pour le maintien de la paix et la transformation des conflits mais n'est pas appliquée. Pour en savoir davantage, il écrit que la salutation chez les Luos exprime la paix. Celle-ci est véhiculée par les expériences et la mémoire collective. En connaissant les causes des conflits, les Luos ont développé la stratégie de résolution des conflits qui procède par trois étapes, à savoir : la constitution du conseil pour les initiatives de paix, l'usage des émissaires de la paix et l'implication de la communauté. D'après James O. Kombo, cette stratégie peut inspirer les initiatives de paix à entreprendre en Afrique et aussi être appliquée au niveau global. Pour étayer cette thèse, il donne l'exemple de son compatriote Luo, le docteur Washington Okumu qui a réussi à conclure l'accord de paix entre le Congrès National Africain (ANC) de Nelson Mandela et de l'Inkatha Freedom Party (IFP) du docteur Mongosuthu Buthelezi. L'auteur conclut que ce mécanisme culturel africain et l'expérience de Luos ne sont pas capitalisés pour transformer les conflits en Afrique.

⁴⁸ Dr. James O. Kombo, « *La paix dans la société traditionnelle Luo : Redécouverte d'une stratégie pour le maintien de la paix et la résolution des conflits d'un groupe ethnique Nilo-saharien* », dans rapport de séminaire Institution traditionnelles de résolution pacifique des conflits et la promotion de la paix dans les grands lacs et la corne de l'Afrique, Bujumbura, Burundi, du 5 au 8 décembre 2001, pp.32-38.

Enfin, Peter Geshiere et Jos Van Der Klei⁴⁹ montrent que les Maka au Cameroun organisent des palabres dans les villages pour trancher les conflits et les tensions explosives selon les normes et l'idéologie de la parenté. Ces palabres ne sont pas intégrées dans les juridictions modernes à cause de leur caractère particulariste.

Quant aux Diola en Casamance au Sénégal, ils écrivent qu'ils entretiennent des bois sacrés en ville et au village. Ces espaces ésotériques sont des lieux de rencontre pour les aînés et les cadets pour traiter les conflits sociaux et les questions liées à l'existence de l'État moderne. Malheureusement, ces cadres sont perçus comme passéistes et anachroniques.

⁴⁹ Peter Geshiere et Jos Van Der Klei, « *La relation État-paysans et ses ambivalences : modes populaires d'action politique chez les Maka (Cameroun) et les Diola (Casamance)* », dans *l'État contemporain en Afrique*, sous la direction d'Emmanuel Terray, Paris, Editions L'Harmattan, 1987, pp.301-335.

L'ASSOCIATION POUR LES NATIONS UNIES DE LA RDC ET LES MODES CULTURELS TRADITIONNELS DE TRANSFORMATION DES CONFLITS

Dans ce chapitre, il est décrit le rôle d'ANU-RDC dans la sensibilisation sur l'importance et l'utilisation des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits à travers différents ateliers organisés respectivement à Baraka, à Bukavu et à Kinshasa.

4.1 ANU-RDC, ses missions et ses stratégies de transformation des conflits

ANU-RDC est une Association pour les Nations Unies créée en 1991. Elle est membre de la Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies (FMANU). Comme membre de cette Fédération, ANU-RDC jouit du statut consultatif catégorie 1 au Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU et bénéficie aussi du statut d'observateur au sein de la Conférence Internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans les Régions des Grands Lacs africains⁵⁰. ANU-RDC a plusieurs missions, entre autres : informer les

⁵⁰ La présentation sommaire ANU-RDC est détaillée dans le dépliant en annexe 1 au présent ouvrage.

populations congolaises sur les idéaux de la paix, de la justice sociale, de la liberté contenues dans la charte des Nations Unies, collaborer avec les agences et missions de l'ONU opérant en RDC, prévenir et résoudre les conflits armés en vue de consolider la paix, la démocratie et la bonne gouvernance, combattre les violences sexuelles sous toutes leurs formes.

Pour réaliser ses missions, ANU-RDC met en œuvre un certain nombre de stratégies, entre autres l'information, la sensibilisation, le renforcement des capacités des organisations de la Société Civile et des groupes communautaires, la création des synergies, etc. Les activités d'ANU-RDC en rapport avec ses stratégies sont la formation des partenaires locaux sur l'approche SIGATA dans la lutte contre le VIH/SIDA, la formation des observateurs des élections en RDC, la vulgarisation des outils de dialogue, de négociation, de diplomatie dans les milieux universitaires du Sud-Kivu ; l'organisation du forum culturel du peuple sur la paix, la réconciliation et la cohabitation pacifique des communautés, la promotion des mécanismes traditionnels de résolution des conflits à Baraka dans le territoire de Fizi, à Bukavu et à Kinshasa.

Dans ce même ordre d'idées ANU-RDC a contribué au renforcement des capacités des acteurs de la Société Civile du Sud-Kivu sur la paix, la médiation, la transformation des conflits, les Droits de l'Homme.

Les activités ci-dessus et celles qui ne sont pas citées dans cette synthèse ont été réalisées en collaboration avec les missions et les agences des Nations Unies, les organisations humanitaires, les partenaires locaux, les pouvoirs publics, les associations féminines et volontaires⁵¹.

⁵¹ Les autres informations sont contenues dans la présentation ANU-RDC en annexe 1 au présent ouvrage.

4.2 ANU-RDC et la promotion des modes culturels traditionnels de transformation des conflits

4.2.1 A Baraka

En février 2010, ANU-RDC a organisé un forum culturel du peuple pour la paix et la réconciliation intercommunautaire du territoire de Fizi. Ce forum a été conjointement organisé avec son partenaire local «Lubunga Lwilondji » de Baraka, les Sections de la MONUSCO/Uvira chargées de l'information publique et des affaires politiques d'Uvira ainsi que du contingent pakistanais de Baraka. Cette activité a réuni environ 200 représentants des communautés Babwari, Babembe, Babuyu, Banyindu, Banyamulenge, Bazoba, Batwa, les confessions religieuses, les représentantes des organisations féminines, les chefs des groupements et les autorités politiques et administratives (administrateur, chef des secteurs) autour de la question de la cohabitation pacifique dans le territoire de Fizi.

Pour encourager le dialogue entre la population et les agents de la MONUSCO, il a été offert aux délégués de cette dernière un espace d'expression en vue d'expliquer le rôle de la mission dans la protection des populations civiles contre les exactions des groupes armés et les éléments de l'armée régulière.

Au cours de ce forum, ANU-RDC a encouragé les communautés susmentionnées à recourir à leurs modes culturels traditionnels de transformation des conflits. Les participants ont convenu d'impliquer les chefs coutumiers en vue de promouvoir l'esprit de tolérance et le respect mutuel entre les groupes ethniques. Ensuite, les communautés ont pris des engagements de nature à valoriser le dialogue et les autres moyens pacifiques pour combattre la culture de la violence nourrie par la présence des groupes armés Babembe et Banyamulenge. Enfin, les communautés présentes à ce forum culturel s'étaient engagées à sensibiliser leurs groupes armés respectifs à se démobiliser et à

réintégrer l'armée nationale congolaise. Pour le suivi et la mise en application de ces engagements, les communautés ont créé un comité de quinze représentants Babembe, Babwari, Babuyu, Banyindu, Banyamulenge, Bazoba et Batwa⁵².

4.2.2 A Bukavu

En mars 2011, ANU-RDC a organisé à Bukavu un atelier de réflexion sur les mécanismes socio culturels de prévention des conflits et de maintien de la paix en milieu traditionnel au Sud-Kivu. Cet atelier a réuni les Babembe, les Bashi, les Balega, les Bahavu, les Bahutu des Hauts Plateaux de Kalehe, les Batembo, les Banyamulenge, les Bambuti, les Bafuliiru, les autorités politico-administratives, les représentants des associations féminines et le Bureau de Coordination de la Société Civile. Les différents délégués à cet atelier ont abordé les thématiques suivantes :

- Les valeurs culturelles à intégrer dans la promotion d'une paix durable,
- La sensibilisation des acteurs de la Société Civile et de la communauté internationale en vue de prendre en compte les mécanismes socio-culturels de la construction de la paix,
- La promotion, auprès des communautés locales, des principes de base de la paix, de la transformation des conflits pour une paix et un développement durables.

Au cours de cet atelier, chaque groupe ethnique présent a développé son mode culturel traditionnel de transformation des conflits. À titre d'exemple, nous retenons, les mécanismes culturels traditionnels de prévention et de résolution des conflits chez les Babembe et chez les Bashi. Chez les Babembe, l'éducation à la paix commence dans la

⁵² *Rapport sur le Forum culturel du peuple pour la paix et la réconciliation intercommunautaire de Fizi*, tenu à Baraka, du 15 au 16 février 2010, 7p.

famille restreinte. Cette éducation se poursuit au niveau de la famille large et du clan. A chaque niveau, il y avait un Lubunga ou cadre de résolution des conflits familiaux et claniques⁵³.

Chez les Bashi, l'éducation à la paix commence dans la famille restreinte et s'étend à la famille élargie où le rôle du grand-père est prépondérant dans la prévention et le règlement des conflits familiaux et interpersonnels. L'autorité du chef de village se fait sentir au niveau du clan en ce qui concerne le maintien de l'ordre social.

À chaque structure de la société, fonctionne un « Ngombe » ou cadre de règlement de tous les problèmes du village et en particulier les conflits sociaux. Tant que le père est vivant, les enfants de sexe masculin mariés n'ont pas droit à l'érection d'un « Ngombe » dans leurs parcelles respectives. Les filles célibataires ou mariées n'ont pas droit à l'érection d'un « Ngombe ». Pour le règlement de tout problème familial et sacrifice religieux, ces enfants doivent recourir au Ngombe de leur père. Ce système centralisateur du mécanisme culturel traditionnel de transformation des conflits visait à maintenir la cohésion familiale. Au niveau du Burhwali ou groupement, le Ngombe est organisé par le chef de groupement et tranche les différends au sein de son entité, c'est-à-dire émanant de tous les villages, de tous les clans.

Le Ngombe du Bwami constitue l'instance supérieure de transformation des conflits de tous les clans qui forment la tribu des Bashi. Les mécontents des verdicts rendus au niveau des groupements font appel au Ngombe du Mwami. Le verdict de ce dernier est sans appel. Le récalcitrant est expulsé du royaume et ses biens sont confisqués en faveur du Mwami pour asseoir son pouvoir et maintenir l'unité de la tribu⁵⁴. Cette confiscation des biens est connue sous

⁵³ Le *Rapport final de l'atelier de réflexion sur les mécanismes socioculturels de prévention des conflits et du maintien de la paix en milieux traditionnels au Sud Kivu*, Bukavu, du 18 au 19 mars 2011, 30p., donne des renseignements complémentaires à ce propos.

⁵⁴ Hilaire Burhungane, «*Mécanismes traditionnels de résolution des conflits chez les Bashi*» in *Atelier de réflexion sur les mécanismes socioculturels de*

l'appellation de « Kunyaga », c'est-à-dire exproprié. Cette pratique se retrouve aussi bien au Burundi qu'au Rwanda.

4.2.3 A Kinshasa

À l'occasion de la journée des Casques Bleus de l'ONU, ANU-RDC a organisé une séance de réflexion, à Kinshasa, le 28 mai 2011, sur le thème : La responsabilité de la MONUSCO de protéger. Cette activité a été organisée à l'intention des délégués de la Société Civile en provenance de différentes provinces du pays et a connu la participation des délégués des gouvernements suédois et congolais et de la MONUSCO.

Les différentes interventions ont été centrées sur l'exploitation des minerais en RDC, l'État de droit face à la responsabilité de protéger, les violences sexuelles faites aux femmes, les mécanismes de rétablissement d'une paix durable en RDC. Au cours de cette journée, les discussions ont tourné autour de la manière dont l'État, les partenaires internationaux et les pouvoirs locaux peuvent collaborer, surtout à l'Est de la RDC en vue d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens, d'organiser la justice de proximité et combattre la justice populaire et enfin promouvoir l'État de droit et la paix durable.

À l'issue de cette journée, les recommandations suivantes ont été formulées:

- Restauration de l'autorité de l'État dans les frontières à conflits prééminents,
- Multiplication des centres d'enrôlement des soldats à l'intérieur du pays,
- Protection de la nationalité congolaise,
- Education civique de la population,
- Soutien des actions culturelles à l'Est du pays susceptibles de promouvoir la paix sociale,
- Érection d'un centre de recherche sur la paix dénommé Centre Dag Hammarskjöld⁵⁵.

⁵⁵ *Rapport sur la conférence tenue à Kinshasa en marge de la journée des Casques Bleus de l'ONU par ANU-RDC, le 28 mai 2011.*

LE PLAIDOYER EN FAVEUR DES MODES CULTURELS TRADITIONNELS DE TRANSFORMATION DES CONFLITS

Ce quatrième chapitre décrit le contexte et les motivations qui ont poussé certains chercheurs et associations à s'intéresser aux mécanismes culturels de transformation des conflits et ce qu'ont été leurs pratiques en vue de promouvoir les cadres de dialogue intercommunautaire.

5.1 L'engouement vers les modes traditionnels de transformation des conflits

Le souci de recourir aux mécanismes traditionnels de transformation des conflits dans la région des Grands Lacs Africains en général et au Sud-Kivu en particulier remonte aux années 1990. En 1997, les participants au colloque de Bonn sur la Paix et le Développement dans la région du Kivu et la Société Civile ont recommandé la création d'un cadre de concertation entre les banyamulenge et les autres groupes ethniques pour cimenter une cohabitation pacifique et dynamique⁵⁶.

À partir des années 2000, les animateurs de la Société Civile confrontés à la persistance des conflits socio-politiques et identitaires

⁵⁶ Christine KAYSER, *Rapport synthétique du colloque sur la Paix et le Développement dans la Région du Kivu et le rôle de la Société Civile*, Bonn, 24 mars 1997, p. 3.

qui mettent en cause l'existence de l'État ont commencé à revisiter les cultures traditionnelles en vue d'identifier les modes culturels traditionnels de transformation des conflits. C'est ainsi que le Professeur Barnabé Mulyumba Wa Mamba a expliqué comment les Balega au Sud-Kivu en RDC éduquent les enfants à la paix et recourent aux méthodes traditionnelles dans la résolution des conflits actuels. Ensuite Saidi Alo-I-Sango et Bya'ene Esongo, accompagnés par Action pour le Développement et la Paix Endogènes (ADEPAE) avec l'appui de l'Institut Vie et Paix ont travaillé sur la promotion et l'intégration des méthodes traditionnelles de transformation des conflits. Ce travail est centré sur les Babembe, les Bafuliiru et les Bahavu. Enfin, les universités et les instituts supérieurs ont commencé à orienter les travaux des étudiants dans l'analyse des approches traditionnelles de résolution des conflits⁵⁷.

En 2001, ces universités et instituts supérieurs avec l'appui de l'Institut Vie et Paix, ont organisé, à Bujumbura, le séminaire sur les institutions traditionnelles de résolution pacifique des conflits et la promotion de la paix dans les grands lacs et la corne de l'Afrique. Ce séminaire a réuni différents spécialistes de la région de grands lacs et de la corne de l'Afrique intéressés par la connaissance et l'application des modes traditionnels de résolution des conflits. L'objectif était de les identifier, de décrire leurs procédures et de les comparer entre eux.

5.2 L'organisation des cadres traditionnels de réconciliation

Aujourd'hui, il y a un intérêt réel d'appliquer les mécanismes culturels traditionnels dans la résolution des conflits politiques, identitaires et fonciers. Cet intérêt se manifeste par l'organisation des dialogues intercommunautaires sur les questions susmentionnées. Par

⁵⁷ Nous citons l'étudiant Bazige Namutundu pour son mémoire intitulé *Approches traditionnelles et résolution des conflits en territoire d'Uvira*, Inédit, ISDR/Bukavu, décembre, 2002, 56p.

exemple, ADEPAE, Arche d'Alliance et Réseau d'Innovation Organisationnelle avec l'appui de l'Institut Vie et Paix ont organisé un dialogue intercommunautaire regroupant les Babembe, les Bafuliiru, les Bavira et les Banyamulenge des territoires d'Uvira et de Fizi au Centre Amani de Bukavu du 15 au 19 mars 2010. Les représentants de ces différentes tribus ont échangé sur les questions relatives à la transhumance, à la démilitarisation des groupes armés, à la gouvernance locale et les pouvoirs publics, aux conflits administratifs et territoriaux dans le but de trouver des solutions communes et durables à leurs différends, de mettre en place des cadres de concertation communautaire devant exécuter leur plan d'action. Ces cadres de concertation sont constitués des représentants des tribus en conflit et sont implantés à Bukavu, à Uvira, à Baraka et à Minembwe⁵⁸.

Le deuxième exemple concerne l'intervention de l'Action pour la Paix et la Concorde (APC) dans le territoire de Kalehe. Cette ONG nationale avec l'appui de l'Institut Vie et Paix, a tenu du 8 au 12 août 2011 une table ronde à l'institut Bwindi de Bukavu. Au cours de cette table ronde, les représentants des communautés Batembo, Bahavu, Bahutu et Batusi ont réfléchi sur l'accès, la sécurisation et la gestion administrative des terres, la sécurisation et la protection des groupes ethniques, le retour des réfugiés et les déplacés, la vulgarisation des outils liés à la gestion des terres, à savoir, la loi moderne et la coutume. À l'issue de cette table ronde, les participants ont mis en place treize cadres de concertation chargés de dialogue et de médiation sur les questions précitées⁵⁹.

Le troisième et dernier exemple a trait aux activités de l'organisme UN HABITAT dans la province du Nord Kivu. Cet organisme

⁵⁸ *Rapport d'atelier préparatoire de la table ronde*, Bukavu, du 21 au 26 janvier 2010, 29p.

⁵⁹ *Acte d'engagement des délégués des communautés à la table ronde sur les conflits fonciers et dynamiques de cohabitation en territoire de Kalehe Sud Kivu, Est de la RDC*, organisée à Bwindi (Bukavu), du 8 au 12 août 2011, pp. 51-53.

international est chargé du retour et de l'installation des populations congolaises dans leurs entités d'origine. Pour éviter la résistance d'autres populations voisines, UN HABITAT organise des cadres de discussion et de concertation réunissant les chefs coutumiers, les administratifs, les représentants de la Société Civile et les villageois qui statuent sur les modalités de restitution des terres spoliées. UN HABITAT, avec l'appui d'autres partenaires et le consentement des populations déplacées et non déplacées a mis en place des groupes de coordination sur le régime foncier et chargés de prévenir et de résoudre les conflits y afférents⁶⁰.

Dans le même ordre d'idées, USAID et International Alert⁶¹ ont soutenu l'installation des comités de paix au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Ces comités sont des cadres locaux qui ont le rôle de collaborer avec l'autorité coutumière pour consolider la paix. Adaptés à la réalité locale, ils recourent aux relations sociales et à la coutume pour intervenir auprès des parties en conflit. Aurélien Tobie note à ce sujet que les jugements rendus selon la coutume sont acceptés par les parties en conflit parce que les comités de paix rendent des services gratuitement et de façon rapide. Ils utilisent les techniques de médiation pour que les deux parties soient mutuellement satisfaisantes.

Ces exemples prouvent à suffisance et permettent de comprendre que les associations nationales et internationales s'engagent dans la promotion des modes traditionnels de transformation des conflits au niveau local. Elles intègrent les chefs coutumiers et différents pouvoirs locaux dans la recherche des solutions durables aux questions foncières, au rapatriement et la réinstallation des populations déplacées, à la démobilisation des milices, etc. Les attitudes des populations et

⁶⁰ UN HABITAT et UN HCR, *Bulletin Foncier*, N° 1, décembre 2009.

⁶¹ USAID et International Alert, *Manuel de consolidation de la paix pour les comités de paix du Nord et Sud-Kivu*, Rédigé par Aurélien Tobie, S.L., août 2011, pp.4-7.

associations sont favorables au recours aux modes traditionnels de transformation des conflits.

Hélène Morvan⁶² a décrit la procédure suivie par la Commission Justice et Paix et Héritiers de la Justice en ce qui concerne la médiation et la conciliation dans les conflits familiaux et fonciers. Le processus de réconciliation et de médiation exige la présence obligatoire de deux parties en conflits. Les étapes suivantes sont observées, à savoir : l'écoute des parties en conflit et la descente sur le terrain ou l'enquête, la recherche des éléments de compromis et non compromis, la discussion sur l'alternative de résolution et la communication de la décision pour la réparation⁶³.

⁶² Hélène Morvan, *Réinventer le quotidien la cohabitation des populations civiles et des combattants MAI-MAI au Sud-Kivu*, Imprimé par Temdahls Tryckeri AB, Östervåla, Suède, 2005, p. 140-142.

⁶³ *Idem*, p. 143.

L'ÉTAT CONGOLAIS ET L'INTÉGRATION DES MÉCANISMES CULTURELS TRADITIONNELS DE TRANSFORMATION DES CONFLITS

Dans ce chapitre, nous analysons ce que l'État congolais a déjà fait en matière d'associer divers pouvoirs locaux dans la transformation des conflits et nous indiquons les voies à suivre pour intégrer effectivement les modes culturels traditionnels dans la gouvernance actuelle.

6.1 Le recours aux pouvoirs locaux par l'État congolais

En cas de crise, les pouvoirs publics recourent aux chefs coutumiers et aux différents pouvoirs locaux en vue de restaurer l'ordre public et la paix sociale. En 1997, l'AFDL avait pris un arrêté portant création d'une commission de pacification des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Cette commission était constituée de 32 membres dont les chefs coutumiers, les chefs des mutualités tribales, les représentants de la Société Civile, les chefs religieux, les autorités politico-administratives et les représentants du pouvoir central. Ladite commission était chargée d'identifier les causes des affrontements interethniques qui avait commencé à déchirer le Nord-Kivu et au Sud-Kivu au crépuscule de la deuxième République en vue de pacifier les deux provinces, de créer

une nouvelle dynamique de collaboration entre les pouvoirs publics et les communautés de base⁶⁴.

C'est seulement une année après, en 1999, que le gouverneur de la province du Sud-Kivu prit l'arrêté n° 01/041/CAB/GP-SK/99 du 5 avril 1999 instituant la Barza du Sud-Kivu. Cette structure composée des Bami, des chefs des mutualités tribales, des représentants de la Société Civile, des chefs religieux, des représentants de l'autorité politique était chargée de traiter les questions relatives à la paix et au développement entre les populations et le RCD⁶⁵.

Il y a lieu de rappeler qu'en août 1998, la rébellion du RCD installée à Goma avait dépêchée à Bukavu une délégation chargée de convaincre la population de cette ville considérée comme frondeuse pour adhérer à sa cause. Le 3 septembre 1998 dans la salle des réunions de l'Assemblée Provinciale, Alexis Tambwe Mwamba, l'un des membres influents du RCD a réuni les notables Banyamulenge et ceux d'autres ethnies du Sud-Kivu pour leur expliquer les motivations profondes de la rébellion et la nécessité de mettre en place un mécanisme de cohabitation pacifique entre groupes ethniques. Les participants ont accredité l'idée et convenu de mettre sur pied un cadre de concertation permanent avec toutes les communautés. Ce cadre sera le point de départ de la Barza intercommunautaire, une structure qui sera implantée à Goma, le 18 octobre 1998, en vue de servir de mécanisme de transformation des conflits entre les ethnies Hunde, Hutu, Tutsi, Nande, Kano, Nyanga, Tembo et Twa⁶⁶.

Bref, ces trois exemples matérialisent la volonté des pouvoirs publics en RDC, celle d'associer les pouvoirs locaux et coutumiers à la

⁶⁴ Bosco Muchukiwa, «La Barza : enjeux résolutions des conflits et compromis social au Sud-Kivu» in *Les droits de l'homme dans la région des grands Lacs*, Editions ACADEMIA-BRUYLANT, Bruxelles, 2003, pp. 311-324.

⁶⁵ *Idem*, p. 317-318.

⁶⁶ Mwachi, B.-T, *Histoire de l'ONG/T.P.D et son impact sur le développement de la province du Nord-Kivu (1998-2008)*, Inédit, Mémoire de Licence en Histoire, 2009 I.S.P/Bukavu, p.24

recherche des solutions durables aux problèmes ou aux conflits sociaux et politiques.

En 2008, le gouvernement central confronté à l'opposition des groupes armés au Nord-Kivu et au Sud-Kivu a réuni à Goma, les chefs coutumiers, les responsables des Mutualités tribales, les responsables de la Société Civile, les chefs religieux, les représentants des milices, les autorités militaires et policières, les ministres provinciaux et nationaux, les députés provinciaux et nationaux, les représentants de l'Union Européenne, de l'ONU, de l'UA, de la CEPGL, etc. Au cours de cette conférence de Goma, les participants ont discuté des questions relatives à la sécurité, à la paix, à la démocratie, à la bonne gouvernance et au développement durable. Lors des discussions, il a été convenu de sensibiliser et de convaincre les chefs coutumiers et les responsables des mutualités tribales de persuader leurs fils Mai-Mai de se désolidariser des groupes armés étrangers et d'intégrer l'armée nationale en vue de restaurer l'autorité de l'État à l'Est de la RDC. Il en est de même de la relance de la reconstruction nationale.

Le mérite de cette conférence de Goma, c'est d'avoir persuadé les groupes armés à signer l'accord de désengagement et de mettre en place le programme Amani⁶⁷. Il y a aussi la volonté d'intégration des pouvoirs locaux et des chefs coutumiers dans la pacification de l'Est de la RDC même si cette rencontre n'a pas abouti à créer un cadre institutionnalisé de concertation entre ceux-ci et l'État congolais contrairement à l'AFDL et au RCD. Les participants à la conférence de Goma ont plus privilégié la résolution des conflits par le sommet et non par la base. La position de l'État congolais est ambivalente, il est ouvert à l'utilisation des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits mais s'est arrêté à mi-chemin.

⁶⁷ RDC, *Accord de paix entre le gouvernement et les groupes Armés du Sud-Kivu et du Nord-Kivu*, Goma, le 23 mars 2009, 10 et 11p.

Le 9 septembre 2013⁶⁸, les concertations nationales instituées par l'Ordonnance Présidentielle n°13/078 du 26 juin 2013 ont été convoquées pour définir les stratégies susceptibles de restaurer l'autorité de l'État congolais, de promouvoir le développement et de consolider la cohésion et l'unité nationales. Ce forum national et à coloration hybride a effectivement débuté le 12 septembre 2013 et a réuni 700 participants dont les autorités politiques et administratives, les députés, les ministres, les gouverneurs de provinces, les diplomates, les leaders locaux, les représentants des ONG nationales et internationales, les chefs coutumiers, les notables, les journalistes, les délégués des associations des femmes et des jeunes, etc. Ces concertations nationales ont été clôturées par le discours du Président de la République, adressé à la nation congolaise le 23 octobre 2013⁶⁹. Au cours de ces assises, les participants ont examiné cinq thèmes⁷⁰ et à l'issue de ce forum, ils ont arrêté des propositions stratégiques capables de contribuer à mettre fin à la crise politique, sociale et sécuritaire. Une commission a été constituée pour assurer le suivi des six cents recommandations et a soumis cent recommandations prioritaires et urgentes au gouvernement central pour exécution.

⁶⁸ Syfia Grands Lacs enquêtes et reportages, n°33, bimensuel du 21 au 30 septembre 2013, pp.1-2.

⁶⁹ Pour détails lire République Démocratique du Congo, le Présidium, *Rapport général des travaux des concertations nationales*, Palais du peuple, Kinshasa, 5 octobre 2013, 123p.

⁷⁰ L'idée d'organiser les concertations nationales a été lancée par le Président Joseph Kabila, le 15 décembre 2012. La matérialisation du forum national a pris environ neuf mois de préparation. Les cinq thèmes abordés aux concertations nationales sont : (1) Gouvernance, démocratie et réforme institutionnelle ; (2) Economies, secteurs productifs et finances publiques ; (3) Désarmement, démobilisation, réintégration sociale ou rapatriement des groupes armés ; (4) conflits communautaires, paix et réconciliation nationale ; et (5) Décentralisation et renforcement de l'autorité de l'État congolais. A la fin des travaux, plus de 600 recommandations ont été arrêtées.

Ces différents exemples permettent de comprendre de quelle manière la puissance publique ménage les élites traditionnelles et modernes pour trouver une issue à la crise congolaise institutionnelle.

En RDC, les lois coexistent avec les coutumes depuis la colonisation⁷¹. Après la colonisation, l'État congolais se défait difficilement de la coutume. La constitution du 18 février 2006, en son article 3 transfère ses compétences aux entités de base, sous forme de la décentralisation, où les citoyens deviennent de centre de prise des décisions. Ladite constitution reconnaît en son article 207 l'autorité coutumière, bien qu'en ses articles 149, 150 et 159, elle consacre l'indépendance des pouvoirs judiciaire et exécutif. Cependant, l'article 153 recommande aux cours et tribunaux d'appliquer la coutume si elle n'est pas contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Le tribunal de paix a pour assesseurs des anciens juges coutumiers. Cette coexistence traduit une double réalité : les modes traditionnels persistent à l'épreuve de temps et l'État les retient comme mécanismes auxquels recourir.

6.2 Les pistes pour l'intégration des modes culturels traditionnels par l'État congolais

La question d'intégrer les mécanismes culturels traditionnels dans la gouvernance actuelle préoccupe les dirigeants, les artisans de paix sociale et les scientifiques.

En ce qui concerne le Somali land, Ismail Essa Abraar et ses compagnons réfléchissant sur cette question notent qu'en cas de conflit, les aînés des clans collaborent avec la police à qui ils garantissent de jouer la médiation entre les parties en conflits. En cas d'échec, le dossier est retourné à la police pour traitement. En cas de réussite, les aînés signent un engagement certifiant que le conflit a été résolu par le mécanisme culturel traditionnel. La réussite dépend d'un contrat de

⁷¹ P. Pirou, et alii, *Supplément aux codes congolais, législation de la RDC*, Editions Ferdinand Larcier, Bruxelles, 1970, p.1 et p.11

collaboration entre les Services Publics et les Institutions traditionnelles⁷².

Au Rwanda, les professeurs Filip Reyntjens et Stef Vandeginste ont montré que « le Gacaca a été modernisé par l'introduction des modalités de procédure officielles, le comportement des arbitres s'alignant sur celui des fonctionnaires⁷³ ».

En RDC, il existe déjà des formes de collaboration entre les pouvoirs publics et les pouvoirs coutumiers et locaux. En août 2010, le Ministre National de la Défense et Sécurité a réuni les acteurs sociaux et les notables d'Uvira au sujet de la démilitarisation des groupes armés dans cette entité et leur a exigé de s'impliquer pour une solution durable⁷⁴.

Nous avons cité ces exemples pour expliquer que le gouvernement congolais actuel devrait créer des commissions de pacification et les légaliser en fonction des conflits à résoudre. Ces commissions seraient constituées des groupes hétérogènes tels que cela a existé au Nord-Kivu vers la fin du régime du Président Mobutu et au Sud-Kivu à l'époque de l'AFDL et du RCD. La formalisation de ces commissions devra préciser les compétences qui reviendraient à chaque composante en vue d'éviter les conflits de pouvoir et les amalgames. Les commissions devront tenir compte de la spécificité des cadres culturels traditionnels en ce sens qu'un conflit chez les Bashi au Sud-Kivu et chez les Bakongo au Bas-Congo ne sera pas résolu de la même manière. Le principe d'inculturation devra orienter la transformation du conflit en cours.

Les exemples ci-haut décrits prouvent que le travail de sensibilisation des autorités provinciales, nationales et les représentants des organismes internationaux est en cours mais il ne reste que l'étape de l'institutionnalisation.

⁷² Ismail Essa ABRAAR et Alii., *Op. Cit.*, pp. 49-50.

⁷³ Filip Reyntjens et Stef Vandeginste, *Op. Cit.*, p. 152.

⁷⁴ ADEPAE et Ali., *Op. Cit.*, p. 154.

En ce qui concerne la partie Est de la RDC, de nombreux travaux sur les modes traditionnels de transformation des conflits peuvent servir de base documentaire sur les procédures et la manière de les intégrer dans la gouvernance actuelle. Il en est de même de certaines associations locales et internationales qui ont soutenu et implanté des comités de paix, des cadres de dialogue et de médiation dans les conflits fonciers tels que la Commission Justice et Paix de l'Église Catholique, l'APRODEPED, APC, RIO, ADEPAE, Arche d'Alliance, UPDI, UN HABITAT, Christian Aid, Héritiers de la Justice, USAID, International Alert, MONUSCO, STAREC,... Ces deux dernières participent aux ateliers organisés par les associations locales sur le dialogue intercommunautaire dans les territoires de Kalehe, Fizi et Uvira. La division des affaires civiles de la MONUSCO⁷⁵ a expérimenté l'approche stratégique de transformation des conflits basée sur l'analyse des sites à faible ou à haut risque liés aux conflits non armés au Nord-Kivu et au Sud-Kivu⁷⁶.

Ces cadres de dialogue et de médiation regroupent des représentants en provenance de toutes les tribus du milieu. Force est de constater que ces cadres de transformation des conflits sont appuyés financièrement par les ONG internationales mais ne sont pas formalisés et soutenus financièrement par les pouvoirs publics.

Un autre atout important et donc non négligeable concerne la présence des para-juristes issus de certaines associations locales et qui interviennent dans l'administration de la justice en milieux ruraux. Après leur formation en matière d'administration de la justice par des magistrats, leurs verdicts sont rarement contestés par les cours et

⁷⁵ Comité Provincial d'Analyse des Risques liés aux conflits communautaires (CAR), *Rapport de l'atelier sur les rôles du CAR, cartographie et priorisation des conflits dans la Province du Sud-Kivu, organisé par le CAR/Province du Sud Kivu à l'Hôtel Beau Lieu/Bukavu du 8 au 10 octobre 2013, pp.6-11.*

tribunaux. C'est déjà une voie d'intégration et de collaboration entre la Justice traditionnelle et moderne.

CONCLUSION GÉNÉRALE

À travers ces lignes, notre analyse a consisté à examiner la question de la reconnaissance des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits et de leur intégration dans la gouvernance actuelle. À l'issue de cette analyse, nous avons dégagé les résultats ci-après :

L'antériorité des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits est confirmée par les exemples des Babembe, des Bafuliiru, des Banyindu, des Balega, des Bashi, des Banyarwanda, des Barundi, des Boran d'Ethiopie, de Gada de Somali land, de Luos au Kenya et en Tanzanie, de Maka au Cameroun, de Diola en Casamance au Sénégal, etc. Ces exemples prouvent à suffisance que les mécanismes culturels traditionnels ont existé avant la pénétration coloniale en Afrique.

La diversité des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits s'est avérée comme une réalité anthropologique en Afrique. Chaque groupe ethnique ou tribal dispose de ses propres mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits. Cette diversité pose le problème d'uniformisation des procédures mais impose leur adaptation au contexte en vue de l'efficacité de l'action de pacification.

L'application monopoleuse des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits est dégagee et apparaît à travers tous les cas étudiés. Les mécanismes ne s'appliquent qu'aux membres d'un seul

groupe ethnique ou tribal constitué des clans. Ceux-ci ont et partagent la même langue, les mêmes traditions et sont soumis à un même chef. Au sujet de cette application, Kaganda Mulume-Oderhwa Philippe le confirme par son observation faite dans le territoire de Mwenga en ces termes :

« Pour prouver le pardon et la réconciliation, nous organisons un rituel dans le village où le conflit s'est produit. Cela permet d'éduquer les membres de la communauté à privilégier la paix même lorsqu'il y a mésentente. Ce rituel est caractérisé par des discours de toutes les parties en conflit et des facilitateurs. Le Mwami scelle la réconciliation par un discours final et gestes traditionnels de circonstance avant l'échange de poignets des mains et le partage des boissons et nourritures en signe de fraternité et d'amitié retrouvée. (...). Le 16 juillet 2011, le Mwami a organisé le rituel de réconciliation entre les Mai-Mai désirant retourner à la vie civile au village et les paysans. Ils se sont demandé mutuellement pardon et cohabitent en paix sociale. A Kitutu, le clan des Banakabale et le clan des Banampute en conflit au sujet des étangs piscicoles, du bois rare et des gisements d'or dans la forêt ont été réconciliés le 25 juillet 2011 par la médiation du Mwami en présence des membres de deux clans, des chefs des groupements, des autorités religieuses, de l'administrateur du territoire de Mwenga et du chef de poste d'encadrement⁷⁷ ».

La résurgence de nouveaux acteurs et conflits avec la formation de l'État moderne est un facteur de changement social mais également une source d'interpellation des Africains sur leur capacité collective de

⁷⁷ Kaganda Mulume-Oderhwa Philippe, *Mouvement Mai-Mai et participation politique au Sud Kivu. Contribution à la critique de la sociologie de la paix en société post-conflit*, Inédit, Thèse de doctorat en sociologie, Université Officielle de Bukavu, 2012-2013, pp.376-377

maîtrise du destin de leur continent. Ce dernier est actuellement déchiré par les conflits identitaires, extraterritoriaux, des pillages des ressources naturelles et financières, de contrôle de l'appareil étatique, de nationalité,... Les groupes marginalisés entrent en conflit avec l'appareil étatique ou avec les voisins autour des enjeux liés au pouvoir, au contrôle de la terre, du territoire et des ressources naturelles, à la représentation dans l'administration. A ce moment, les mécanismes juridictionnels d'arbitrage des conflits s'avèrent inefficaces à la suite de l'effondrement de l'État africain. La crise de l'État en Afrique va s'accroître avec le radicalisme religieux qui est en train de se développer au Nigéria, au Mali, en Somalie, en Casamance au Sénégal, au Kenya, et en Afrique du Nord. D'où le recours aux mécanismes culturels traditionnels en vue de suppléer à l'insuffisance des juridictions modernes.

Les efforts d'intégration des mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits ont été constatés dans plusieurs pays africains, entre autres au Burkina Faso, au Niger, au Burundi et au Rwanda. La parenté à plaisanterie a été instituée au Burkina Faso et au Niger pour garantir la cohésion sociale et l'identité culturelle. L'Ubushingantahe au Burundi et le Gacaca au Rwanda ont été formalisés en certaines périodes par les gouvernements respectifs pour s'en servir dans la résolution des crises politiques et identitaires. En Tanzanie, en Éthiopie et au Somali land, les pouvoirs publics se sont servis des mécanismes culturels traditionnels mais ceux-ci ne sont pas reconnus officiellement.

Depuis 1993, les pouvoirs publics en RDC ont constitué des commissions de concorde et de pacification regroupant les chefs traditionnels, les représentants de l'administration, de la société civile et des Églises. Il a été créé des Barza intercommunautaires, les commissions à l'époque de l'AFDL et du RCD au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Aujourd'hui, les pouvoirs publics consultent les chefs coutumiers

dans les résolutions des conflits sans légaliser les commissions dans lesquelles ils siègent. Pour rappel, la conférence de Goma officiellement convoquée a connu une part active des chefs coutumiers et des représentants de la Société Civile. Hélas, ces deux composantes n'ont pas été conviées à la poursuite du processus : Programme AMANI, STAREC, Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs africains, etc.

L'existence des cadres locaux de transformation des conflits qui opèrent sur le terrain: les associations locales avec l'appui de l'Institut Vie et Paix ont implanté les cadres de dialogue et de médiation dans les territoires de Fizi, Uvira et Kalehe au Sud-Kivu. Le Réseau d'Innovation Organisationnelle (RIO) et Action pour le Développement et la Paix Endogènes (ADEPAE) ont mis en place quatre cadres de concertation intercommunautaire à Fizi et à Uvira. Action pour la Paix et la Concorde (APC) a implanté treize Cadres de Dialogue et de Médiation (CDM).

Au Nord-Kivu, UN HABITAT a installé des cadres de discussion et de concertation dans les territoires de Masisi et Rutshuru. La même expérience a été initiée par UN HABITAT dans le District d'Ituri en Province Orientale pour tenter de résoudre les questions de cohabitation ethnique entre les Balendu et les Bahema. Tous ces cadres de concertation auxquels nous venons de faire allusion n'ont pas une reconnaissance légale, mais fonctionnent de fait.

En RDC, l'intégration des mécanismes culturels traditionnels dans la gouvernance actuelle est mitigée. Leur intégration devra passer par la création des commissions inclusives et légalement reconnues par les pouvoirs publics. Les compétences de chaque composante ethnique ou tribale membre devront être spécifiées par l'Exécutif ou le Parlement. Ce dernier devra, à son tour, tenir compte du contexte culturel de transformation des conflits et s'appuyer sur le fonds documentaire existant.

BIBLIOGRAPHIE

Action pour la paix et la concorde,

- *Module de vulgarisation des principes de base de sécurisation des terres en milieu rural : cas du territoire de Kalehe*, Bukavu, août 2011, 32p.
- *Acte d'engagement des délégués des communautés à la Table Ronde sur les conflits fonciers et dynamique de cohabitation en territoire de Kalehe*, Bukavu, août, 2011, 15 p.
- *Conflits fonciers et dynamiques de cohabitation en territoire de Kalehe Sud-Kivu, Est de la RDC*, Imprimé par Lenanders Grafiska, Kalmar, Suède, 2012, 53p.

ADEPAE, ARAL et RIO, *Atelier préparatoire du dialogue intercommunautaire*, tenu à Bukavu, du 21 au 26 janvier 2010, 29p.

ADEPAE, ARAL et RIO, *Au-delà des « groupes armés » Conflits locaux et connexions sous-régionales l'exemple de Fizi et Uvira (Sud-Kivu, RDC)*, Imprimé par Lenanders Grafiska, Kalmar, Suède, 2011, 159p.

Angéline RUTAZANA et Eugène NTAGANDA, «*Les Institutions traditionnelles et leur rôle dans la promotion et la consolidation de la paix dans la région des grands lacs et la corne de l'Afrique : le cas des Juridiction GACACA au Rwanda*» in Rapport de séminaire sur les institutions traditionnelles de résolution des conflits et la promotion de la paix dans les grands lacs et la corne de l'Afrique, Edition Life and Peace Institute, Bujumbura, du 5 au 8 décembre 2001, 56p.

ANU-RDC, *Atelier de réflexion sur les mécanismes socioculturels de prévention des conflits et de maintien de la paix en milieu traditionnel du Sud-Kivu en RDC*, Bukavu, du 18 au 19 février 2001, 30p.

ANU-RDC, *Atelier de réflexion sur les mécanismes socioculturels de prévention des conflits et du maintien de la paix en milieu traditionnel du Sud-Kivu en RD Congo*, Bukavu, du 18 au 19 mars 2011, 30p.

ANU-RDC, *Forum culturel du peuple pour la paix et la réconciliation intercommunautaire de Fizi*, tenu à Baraka du 16 au 16 février 2010, 6p.

ANU-RDC, *Rapport sur la conférence tenue à Kinshasa en marge de la journée des Casques Bleus de l'ONU*, Kinshasa, 28 mai 2011, 7p.

Bazige NAMUTUNDU, *Approches traditionnelles et résolution des conflits en territoire d'UVIRA*, Inédit, Mémoire, ISDR/Bukavu, décembre, 2002, 56p.

Barnabé MULYUMBA Wa MAMBA, - *Des mécanismes traditionnels d'éducation des enfants à la paix et la résolution des conflits dans la région des grands lacs*, Héritiers de la Justice, Bukavu, 2001, 40p.

Mécanismes locaux et traditionnels de résolution des conflits, notes polycopiées, Bukavu, S.D., 12p.

Apport des méthodes traditionnelles dans la résolution des conflits actuels, in *Atelier sur les approches de résolution des conflits au Sud-Kivu*, Christian Aid, Bukavu, du 3 au 5 avril 2000, 14p.

Bertrand BADIE et Pierre BIRNBAUM, *Sociologie de l'État*, Editions Bernard Grasset et Fasquelle, Paris, 1979, 250p.

Bosco MUCHUKIWA, - «*La Barza : enjeux, Résolution des conflits et compromis social au Kivu*», Communication in *Les droits de l'homme dans la région des grands lacs Réalité et Illusions* ACADEMIA BRUYLANT, Louvain-la-Neuve, Belgique, 2003, 439p.

«*Société civile, justice transitionnelle et reconstruction de la RD Congo*», in *Cahiers des Droits de la paix en régions des Grands Lacs*, Volume 1, n° 1, 2004, 238p.

Bruno BOURDON, *Dictionnaire Flammarion de la langue française*, Nouvelle Edition, Flammarion, Paris, 1999, 1398 p.

Comité Provincial d'Analyse des Risques liés aux conflits communautaires (CAR), *Rapport de l'atelier sur les rôles du CAR, cartographie et priorisation des conflits dans la Province du Sud-Kivu, organisé par le CAR/Province du Sud Kivu à l'Hôtel Beau Lieu/Bukavu du 8 au 10 octobre 2013*, 11p.

Dr. James O. Kombo, «*La paix dans la société traditionnelle Luo : Redécouverte d'une stratégie pour le maintien de la paix et la résolution des conflits d'un groupe ethnique Nilo-saharien*», dans rapport de séminaire Institution traditionnelles de résolution pacifique des conflits et la promotion de la paix dans les grands lacs et la corne de l'Afrique, Bujumbura, Burundi, du 5 au 8 décembre 2001, 56p.

Echos de la MONUSCO, Volume I, N°2, Kinshasa, août 2011, 11p.

Eugène NTAGANDA et Angéline RUTAZANA, «*Les juridictions GACACA et les processus de revendication nationale*» in *Cahiers du Centre de Gestion des conflits*, n° 3, Editions de l'UNAR, Butare, mai, 2001, 173p.

Filip REYNTJENS et Stef VANDEGINSTE, «*Démarches traditionnelles de négociation et de médiation- Burundi, Rwanda, Congo*» in *Construire la Paix sur le terrain, Mode d'emploi*, Editions GRIP, FDI et Complexe, Bruxelles, 2000, 421p.

GOUVERNEMENT DU RWANDA, *Les documents officiels sur le génocide rwandais*, notes polycopiées, Kigali, 2006, 4p.

Hélène MORVAN, *Réinventer le quotidien la cohabitation des populations civiles et des combattants MAI-MAI au Kivu*, Imprimé par Temdahls Tryckeri AB, Österval, Suède, 2005, 169p.

Hilaire BURHUNGANE, «*Mécanismes traditionnels de résolution des conflits chez les Bashi*», Communication, in *Atelier de réflexion sur les mécanismes socioculturels de prévention des conflits et du maintien de la paix en milieu traditionnel du Sud-Kivu en RD Congo*, Bukavu, du 18 au 19 mars 2011, 4p.

Ismail Essa ABRAAR, «*Les mécanismes traditionnels de résolution des conflits : Leur pertinence dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix en Somali land* » in *Rapport du séminaire sur les institutions traditionnelles de résolution pacifique des conflits et la promotion de la paix dans les grands lacs et la corne de l'Afrique*, Université du Burundi et Life and Peace Institute, Bujumbura, décembre, 2001, 56p.

Jean-Luc Marret, *La fabrication de la paix, nouveaux conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes*, Paris, Editions Ellipses, 2001, 158p.

Josué ANYEMU SANGO, «*Approche conceptuelle sur les mécanismes, cadres et outils culturels de construction de la paix* », Communication, in *Atelier sur les mécanismes socioculturels de prévention des conflits et du maintien de la paix en milieu traditionnel au Sud-Kivu en RDC*, Organisé par l'ANU-RDC, Bukavu du 18 au 19 mars 2011, 10 p.

Kaganda Mulume-Oderhwa Philippe, *Mouvement Mai-Mai et participation politique au Sud Kivu. Contribution à la critique de la sociologie de la paix en société post-conflit*, Inédit, Thèse de doctorat en sociologie, Université Officielle de Bukavu, 2012-2013, 456p et annexes.

Liboire KAGABO, «*L'institution des Bashingantahe au Burundi*» in *Rapport du séminaire sur les institutions traditionnelles de résolution*

pacifiques des conflits et la promotion de la paix dans les grands lacs et la corne de l'Afrique, Université du Burundi et Life and Peace Institute, Bujumbura, décembre, 2001, 56p.

Peter Geshiere et Jos Van Der Klei, « *La relation État-paysans et ses ambivalences : modes populaires d'action politique chez les Maka (Cameroun) et les Diola (Casamance)* », dans l'État contemporain en Afrique, sous la direction d'Emmanuel Terray, Paris, Editions L'Harmattan, 1987, 418p.

Philippe NTAHOMBAYE et Liboire KAGABO, *Les institutions traditionnelles de résolution des conflits Le rôle des Bashingantahe durant la crise de 1993 au Burundi*, Edition de l'Université du Burundi et Life and Peace Institute, Bujumbura, 2003, 172p.

RDC, *Accord de paix entre le gouvernement et les groupes armés du Nord-Kivu et du Sud-Kivu*, Goma, le 23 mars, 21p.

République Démocratique du Congo, le Présidium, *Rapport général des travaux des concertations nationales*, Palais du peuple, Kinshasa, 5 octobre 2013, 123p.

SAIDI ALO-I-BYA SANGO et Nelson BYA'ENE ESONGO, *Modes traditionnels de transformation des conflits dans les communautés tribales du Sud-Kivu (Cas des Babembe), contribution à une paix durable dans la région des grands lacs africains*, Editions du CERUKI, Bukavu, 2007, 240p.

SAIDI ALO-I-BYA SANGO, *Les modes traditionnels de résolution des conflits chez les Babembe*, Inédit, TFC, CUP, Bukavu, 2000-2001, 139p.

Sak MLACHA, « *Systèmes traditionnels de maintien de la paix chez les Wakaguru de Tanzanie* » in *Rapport de séminaire sur les institutions traditionnelles de résolution pacifique des conflits dans les grands lacs et la corne de l'Afrique*, Université du Burundi et Life and Peace Institute, Bujumbura, décembre, 2001, 56p.

Search for Common Ground, *Communiqué de presse : les communautés Enyele et Munzaya se réconcilient deux ans après le conflit*, Kinshasa, février 2011, 4p.

Syfia Grands Lacs enquêtes et reportages, n°33, bi-mensuel du 21 au 30 septembre 2013, 8p.

UN HABITAT et UNHCR, *Bulletin foncier*, n° 1, décembre, S. L., 2009.

USAID et International Alert, *Manuel de consolidation de la paix pour les comités de paix du Nord et Sud-Kivu*, Rédigé par Aurélien Tobie, S.L., août 2011, 33p.

Yacob ARSANO, «*La capacité traditionnelle en matière de gestion des conflits : cas des Boran du Sud de l'Ethiopie*» in *Rapport de séminaire sur les institutions traditionnelles de résolution pacifique des conflits et la promotion de la paix dans les grands lacs et la corne de l'Afrique*, Université du Burundi et Life and Peace Institute, Bujumbura, décembre, 2001, 56p.

Zénon MANIRAKIZA, «*Modes traditionnels de règlement des conflits : l'institution Ubushingantaha*» in *Au cœur de l'Afrique*, n° 1-2, Bujumbura, 2002, 24p.

ANNEXE 1

LA SYNTHÈSE SUR LES MÉCANISMES CULTURELS TRADITIONNELS DE TRANSFORMATION DES CONFLITS (TC)

N°	Pays	Mécanisme culturel traditionnel de TC	Groupe ethnique ou peuple	Exécutant
1.	Burundi	Ubushingantahe	Barundi	Bashingantahe
2.	Rwanda	Gacaca	Rwandais	Anciens ou aînés
3.	RDC	Ngombe	Bahavu et Bashi	Anciens ou aînés de la famille ou clan
		Lubunga	Babembe, Bafuliiru et Bavira	
		Bwami et Bwali	Balega,	
4.	Tanzanie	Rite d'initiation ou Mwidiki	Wakaguru	Anciens ou aînés
5.	Ethiopie	Assemblée générale, rite de réconciliation	Boran, Guji Oromo, Dassenech, Somalis, Hamer, Arbore, ...	Représentants des groupes ethniques
6.	Somali land	Médiation, contrat social, loi islamique	Dhulbahante, Habr-Jelo	Sages ou aînés
7.	Burkina Faso	Parenté à plaisanterie	Burkinabé	Aînés

8.	Niger	Parenté à plaisanterie	Nigériens	Aînés
9.	Kenya	Constitution des conseils pour les initiatives de paix, usage des émissaires de la paix et implication de la communauté	Luos	Aînés
10.	Cameroun	Palabre	Maka	Aînés
11.	Sénégal	Bois sacrés	Diola	Aînés et cadets

Procédure des mécanismes culturels traditionnels de TC	Niveau d'application	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt de la plainte - Convocation de la partie accusée - Entente de deux parties en conflits - Recours au juron/serment - Recherche des preuves - Délibération à huis clos - Communication de la réparation ; - Partage du repas/ boisson pour la restauration de l'entente ; - Interdiction aux autres membres de remuer le différend sous peine d'ostracisme, de ravisement des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> - A chaque membre de la communauté ; - Les conflits entre familles, les conflits dans les relations des couples (conflits interfamiliaux, les conflits mineurs et les conflits majeurs) ; - Niveaux micro et méso. 	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie du pardon mutuel ; - Participation communautaire de tous les membres à la recherche du consensus ; - Adaptation au contexte local et culturel.

ANNEXE 2

MISSIONS ET ACTIVITÉS D'ANU-RDC

Qui sommes-nous ?

Dans la plupart des États membres de l'ONU, existent des associations pour les Nations Unies(ANU) qui sont regroupées au sein de la Fédération Mondiale (www.wfanu.Org), la FMANU, qui a été créée en 1946, soit une année après l'ONU qui est une structure inter-États ; la FMANU et les ANU constituent un mouvement des peuples pour soutenir et promouvoir les valeurs universelles de paix, de justice sociale, des droits de l'homme et de développement contenues dans la Charte des Nations Unies.

Les ANU ne sont pas des Agences des Nations Unies ; elles ne sont pas non plus des Institutions publiques, mais ce sont des Organisations volontaires et populaires pour la promotion de la Solidarité Internationale entre les Peuples, laquelle solidarité devra s'élaborer sur base des Idéaux, Principes et Objectifs de l'ONU.

L'ANU-RDC a été créée en 1991 et enregistrée par le Ministère de la Justice de la RDC (à l'époque Zaïre) en 1993, année au cours de laquelle elle a été admise comme membre de la Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies (FMANU). En sa qualité de membre de la FMANU, l'ANU-RDC jouit du statut consultatif de la catégorie d'après du Conseil Economique et Social de l'ONU. L'ANU-RDC a aussi le statut d'observateur au sein de la Conférence Internationale sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans la Région des Grands Lacs africains.

Les missions de l'ANU

Relayer l'information sur le système des Nations Unies ; informer et sensibiliser la population sur les idéaux de paix, de justice sociale, de liberté, contenue dans la Charte des Nations Unies ; mobiliser l'opinion nationale autour des objectifs et programmes des Nations Unies ainsi que les instruments développés à cette fin :

- a) Éradication de la pauvreté, plaidoyer pour l'égalité des sexes, protection de l'environnement, des Droits de l'enfant, de la femme, des minorités et des objectifs du millénaire...
- b) Susciter une plus grande participation de la population nationale aux activités des Agences et Missions de l'ONU, servir de dépositaire de l'information sur les Nations Unies. Participer au cadre consultatif auprès du Système des Nations Unies en RDC. Le statut consultatif dont jouit l'ANU/RDC auprès de l'ECOSOC se traduit au niveau national, par une collaboration permanente avec les Agences et Missions de l'ONU opérant dans le pays et cela à travers un comité consultatif. En effet, ces Agences et Missions de l'ONU ont besoin d'être soutenues par une expertise bien enracinée dans les réalités du pays ;
- c) Exprimer les préoccupations du Peuple congolais : notamment sur les activités à réaliser par les délégations de l'ONU dans notre pays ; l'ANU peut directement soumettre ses rapports au Secrétaire Général de l'ONU, elle peut également s'exprimer ou exprimer l'opinion de la population congolaise sur tout autre sujet d'intérêt national, régional ou mondial.
- d) Mener ou participer à des activités spécifiques :
 - Prévention et résolution des conflits armés, construction de la paix, de la démocratie ;

- Protection et promotion des droits de l'homme ainsi que les objectifs du millénaire ;
- La violence sexuelle et les abus à l'égard des enfants et des jeunes ;
- Lutte contre la corruption et l'injustice ;
- Bonne gouvernance et bonne gestion.

Les activités de l'ANU-RDC

- Célébrer et commémorer les journées internationales décrétées par l'ONU,
- Publier le Mensuel « Nous les Peuples »,
- Organiser les Modèles des Nations Unies en vue de former les étudiants sur la simulation du fonctionnement des organes de l'ONU,
- Former et renforcer les capacités des Leaders communautaires. Des organisations de la Société Civile sur différentes thématiques cadrant avec nos objectifs,
- Centre d'information pour emplois des désœuvrés,
- Programmes éducatifs et informatifs de sensibilisation radio télévisés,
- Support et accès pour l'action d'intégration socio-économique des femmes victimes des violences sexuelles et enfants-soldats,
- Produire, multiplier et traduire en langues nationales les recueils des textes nationaux et internationaux protégeant la femme,
- Produire et multiplier les recueils des textes nationaux et internationaux protégeant les enfants,
- Lutter contre le VIH/SIDA et le Paludisme...

Notre stratégie

C'est de construire les capacités de mobilisation et d'action de l'opinion publique, des organisations de la Société Civile et des groupes communautaires pour un changement voulu, mais aussi de créer une synergie d'intérêt, de soutien et de promotion à l'action des Nations Unies en RDC et dans la région des Grands Lacs.

L'ANU compte redynamiser et développer un grand mouvement des peuples pour les Nations Unies au pays, la RD Congo. Ceci n'est possible qu'à travers l'information, la sensibilisation et la mobilisation éducative.

Les organes

- L'Assemblée Générale,
- Le Conseil d'Administration,
- Le Secrétaire Général,
- Les Coordinations Provinciales,
- Les Equipes locales de membres et les volontaires de l'ANU/RDC.

Les membres

Toute personne physique (18ans) ou toute organisation apolitique désireuse de contribuer à la promotion des valeurs universelles de paix, de justice, de démocratisation, des droits de l'homme et de développement peut adhérer à l'ANU/RDC.

Pour toute information, n'hésitez pas de nous contacter !

ANNEXE 3

PRÉSENTATION DE L'ANU/RDC

Association pour les Nations Unies de la RDC
Branche du Kivu
Tél :
+243813361066,+24399777
0795
+243811671777,+24385313
7107
E-mail :
anubkvid@yahoo.fr
Website:
www.amanidrc.org



United Nations Association
of DRC
Branche of Kivu
Tél:
+243813361066,+24399777
0795

+243811671777,+24385313
7107
E-mail :
anubkvid@yahoo.fr
Website: www.amanidrc.org

Présentation de l'ANU-RDC

L'Association pour les Nations Unies de la RDC, ANU-RDC, en sigle, a été créée en 1993 et au cours de la même année, elle a été agréée par la Fédération Mondiale des Association pour les Nations Unies, FMANU.

À l'instar d'autres Associations pour les Nations Unies à travers le monde, ANU-RDC se veut un mouvement de peuple pour les Nations Unies en RDC et dont la mission consiste à soutenir et promouvoir les idéaux, principes et les objectifs de l'ONU contenus dans sa Charte avec

comme objectifs qu'à travers une action d'éducation, d'information et de sensibilisation mais également de formation, ANU-RDC parviendra :

- * à mobiliser l'engagement, l'implication et la participation active du public (peuple congolais) afin d'obtenir de lui la meilleure compréhension et le soutien aux idéaux et principes des Nations Unies ainsi qu'à ses actions, réalisations et défis, incluant ceux de l'ensemble du Système des Nations Unies c.à.d. de sa mission et de ses agences en RDC ;

- * à rapprocher le peuple congolais au Système des Nations Unies et vice versa.

Le rayon d'action de l'ANU-RDC couvre toute l'étendue du territoire national. Cependant compte tenu de la situation politico-sécuritaire, son action prioritaire se focalise vers la partie Est du pays, précisément dans le Kivu (Nord et Sud). Comme toutes les autres Associations pour les Nations Unies dont la recommandation de création dans les pays membres de l'ONU fut édictée par une Résolution des Nations Unies, ANU-RDC avec son affiliation à la Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies «FMANU», bénéficie du statut consultatif de la catégorie n°1 auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC). A cet effet, elle participe à titre d'observateur aux conférences et sommets organisés dans le cadre des Nations Unies, mais aussi elle travaille en collaboration avec la Mission et les agences des Nations Unies en RDC, les organisations de la Société Civile, les ONG et groupes communautaires de base. Elle collabore également avec l'autorité publique en vue de la mobilisation et de l'adhésion du public afin d'obtenir le soutien des Congolais aux idéaux et principes et à l'action des Nations Unies en RDC. Compte tenu de sa contribution significative en faveur de la construction de la paix et pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, ANU-RDC bénéficie du statut officiel d'observateur auprès de la Conférence Internationale sur la Paix et la Sécurité dans la Région des Grands

Lacs, et elle jouit du statut d'observateur et du suivi des élections en RDC.

ANU-RDC est l'une des rares organisations volontaires africaines, particulièrement les ANU à avoir été invitées à participer et à contribuer aux conférences, séminaires et autres sommets internationaux, régionaux et nationaux organisés dans le cadre des Nations Unies sur les questions de l'heure, notamment la Paix, la Sécurité, les Droits de L'homme (genre, enfant, réfugiés, objectifs du millénaire, crises humanitaires) et de développement durable. C'est le cas de sa participation et contribution comme oratrice aux séances de consultation avec les organisations de la Société Civile et des privés lors des auditions de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York en 2005, aux sessions du Conseil des Nations Unies aux Droits de L'homme à Genève en 2007, 2008, 2009 et 2010.

ANU-RDC a été invitée comme oratrice aux cérémonies marquant le 60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, à Paris, en septembre 2008 dans le cadre de la lutte pour la parité et le respect des droits de la femme.

Déjà, depuis 1994, ANU-RDC avait eu à collaborer avec le UNHCR et les autres Agences Onusiennes ainsi que la Croix Rouge Internationale dans le recrutement, la formation et le déploiement de 180 volontaires qui participèrent dans la distribution des kits humanitaires et sanitaires, des vivres et non- vivres aux milliers des réfugiés rwandais et burundais en 1994 et 1995 à Bukavu et à Uvira.

Au cours de ces cinq dernières années, ANU-RDC avec l'appui de la MONUSCO, les Agences des Nations Unies et autres partenaires a organisé plusieurs activités que ce soit à Kinshasa, au Nord Kivu ou au Sud Kivu. Parmi ces activités il ya lieu de citer :

1. *Renforcement des capacités du staff et des partenaires locaux:*

Le staff ANU, ainsi que les partenaires locaux ont été capacités sur :

- La gestion financière et organisationnelle, à Bukavu en avril 2008 : 26 participants.
- Les axes d'orientation en conception, élaboration et mise en œuvre des projets, à Bukavu en avril 2008 : 26 participants.
- L'approche Sigata dans la lutte contre le VIH/SIDA, à Bukavu, avril 2008 : 26 participants.
- de management et gestion des projets de développement, à Bukavu, en mai 2010 : 13 participants.

2. *Dans le cadre des élections générales de 2006 et 2011:*

En 2006 : la formation des formateurs à Kinshasa et la formation de 450 observateurs à Bukavu, suivi du déploiement de ces derniers en vue de l'observation des élections générales dans l'ensemble en RDC.

En 2011 : la formation des formateurs à Bukavu suivi de la formation de 260 observateurs et leur déploiement dans la ville de Bukavu et les 8 territoires du Sud Kivu, mais aussi au Nord Kivu.

3. *Sensibilisation, formation et information :*

- Célébration des journées décrétées par l'ONU
- Organisation du Model UN, en marge de la Journée des NU, à Bukavu en 2007 et 2011, à Lwiro/ Katana, Territoire de Kabare, 2009, à Baraka, 2010, à Goma en 2009, et Kinshasa en 2008. Plus 1 000 étudiants et finalistes observateurs : Système des NU, Société Civile, pouvoir public et journalistes au Sud/Kivu maîtrisent le fonctionnement des NU et manipulent les outils de dialogue, de négociation, de diplomatie...). Avec l'appui de la Section Info/ publique de la MONUSCO.
- Conférence d'information et d'échange entre les acteurs de la Société Civile, les étudiants/ élèves et les Agences des Nations

Unies et de la MONUSCO en octobre 2010 en marge de la journée des Nations Unies. Plus de 500 participants.

- Participation aux activités de la JIF, le 08 mars de chaque année, co organisées avec les partenaires des Pouvoirs Publics, des ONG locales et internationales, et les Agences des NU.
- Couronnement des femmes leaders en marge de la Journée Internationale de la Femme : à Bukavu, en 2010 et 2011, à Kinshasa, en 2011 et 2012 et à Baraka/ Fizi en 2012 : 55 femmes au Sud/ Kivu.
- Participation aux activités de la Journée de VIH/SIDA organisées avec des partenaires des pouvoirs publics, des ONG locales et internationales, et les Agences des NU, à Bukavu et à Shabunda (en 2008).
- Organisation du Forum culturel du peuple pour la paix, la réconciliation et la cohabitation pacifique des communautés: promotion des mécanismes traditionnels de résolution des conflits, à Baraka/ Fizi en octobre 2007, et en février 2010, à Bukavu, en mars 2011 et à Kinshasa, en 2011. Plus de 350 personnalités : notables, acteurs de la Société Civile, des confessions religieuses et des personnalités politiques ont pris part à ces assises.
- Création des clubs des Nations Unies dans plus de 15 Universités et Instituts Supérieurs de la RDC : Kinshasa, Goma, Bukavu, Uvira, Katana, Baraka/Fizi à partir de juin 2007 : Cadre d'échanges permanents et de sensibilisation des étudiants sur les actions du Système des Nations Unies en RDC.
- Organisation des Séances mensuelles d'Information sur le Système des Nations Unies « SISNU », à partir de juin 2008. Activité qui permet aux étudiants, aux acteurs de la Société Civile, d'échanger avec les agences UN et la MONUSCO sur les

mandats, mission, activités et les défis du Système des Nations Unies : 25 séances, 825 participants.

- Séances de projection des films sur les réalisations de l'ONU en RDC ; en milieux scolaires : à Kinshasa et Bukavu. Plus 7 séances en 2011 et 2012, organisées en collaboration avec la Section Info Publique de la MONUSCO (Bukavu : Institut BYAENE, Complexe Scolaire SOS...)
- Médiation et transformation des conflits. A Bukavu, mars 2007 : 47 participants.
- Renforcement des capacités des acteurs de la Société Civile et des étudiants sur les questions d'actualité des Nations Unies : Les Droits de L'homme et la réforme des Nations Unies, les OMD...en février 2008, à Bukavu: 27 participants.
- Organisation des séminaires sur les Droits de l'Homme, à Kinshasa, à Goma et à Bukavu, en 2007.

4. *Éducation, production et reproduction des documents :*

- a) Publication et reproduction du *Recueil des Textes Nationaux et Internationaux Protégeant la Femme*, à Bukavu en décembre 2007 et novembre 2009 : 2000 livrets.
- b) Traduction et reproduction en langue Swahili du RTNIPF, sous le titre : « *Haki za mwanamke, akina mama wa Congo* », en 2008 : 2300 livrets.
 - Ateliers de renforcement des capacités des leaders communautaires sur la maîtrise des textes nationaux et internationaux protégeant la femme (RTNIPF) en décembre 2007, à Bukavu : 57 participants.
- c) Publication en 2008 et reproduction en 2009 des kits pédagogiques :
 - J'apprends les Droits de l'Enfant : 3500 copies

- Un regard sur les abus, les IST et le VIH/Sida, en milieu scolaire : 2300 copies.
 - Lancement officiel en octobre 2009, à Bukavu, et présentation des kits pédagogiques à Uvira, novembre 2009 : 120 participants.
 - Renforcement des capacités des Sensibilisateurs de War Child Hollande à MUSHINGA et à BURHALE sur les Droits de l'Enfant : 38 sensibilisateurs.
 - Ces livrets ont servi de matériel didactique pour les jeux de génies en herbes organisés par les élèves de l'Institut BYAENE, à l'occasion de la Journée Internationale de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, le 20 novembre 2009 : 650 élèves.
- d) Publication en 2012 de la nouvelle version des manuels d'éducation sur les Droits de la Femme et de l'Enfant :
- J'apprends les Droits de l'Enfant, Manuel à l'usage de l'élève de l'école primaire et du secondaire général : 1200 manuels pour 95 écoles du Sud/ Kivu.
 - Recueil des Textes Nationaux et Internationaux Protégeant la Femme : 380 manuels.

5. *Sur les Droits de l'Enfant :*

- 2 campings sur les Droits de l'Enfant à Mboko, territoire de Fizi et au Lycée NYAKAVOGO, dans les périphéries de la ville de Bukavu en juillet et aout 2012 : 61 élèves et 32 enseignants participants
- 6 ateliers de vulgarisation du manuel sur les Droits de l'Enfant à Baraka, Mboko et Fizi dans le territoire de Fizi et dans trois communes de la ville de Bukavu : Bagira, Ibanda et Kadutu en juin et juillet 2012 : 100 écoles, 205 participants (enseignants et chefs d'établissements primaires et secondaires).

- e) Élaboration des livrets sur les femmes leaders, en marge de la Journées Internationales de la Femme :
- 2010, « *Le leadership de la femme à Bukavu : quelques figures emblématiques du combat réussi de la femme* » : 150 livrets.
 - 2011, « *Honneur à toi femme du Sud Kivu* » : Non encore édité.
 - 2012. « *Honorons les femmes braves et courageuses du Sud/ Kivu* » : 125 livrets.

6. *Éducation civique et électorale*

- Formation de 19 leaders locaux, professeurs et animateurs et sensibilisation des populations sur la décentralisation, en territoire de Fizi, 2010 – 2011 : Plus 14000 personnes sensibilisées grâce aux Subventions de IFES/ USAID
- Formation de 19 leaders locaux, professeurs et animateurs et sensibilisation des populations sur les élections générales en RDC, en territoires de Fizi, et Shabunda 2011 – 2012 : Plus 13500 personnes sensibilisées grâce aux subventions de Subvention de IFES/ USAID.
- Sensibilisation sur la révision du fichier électoral à l'ISTD/ Kalehe, 2011 :65 étudiants.

7. *Les activités humanitaires:*

- Assistance ponctuelle en faveur des Femmes Victimes des Violences Sexuelles (FVVS), les 24 et 25 mars 2007, à Kabare, Bagira à la périphérie de la ville de Bukavu : 35 femmes.

- Distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide en faveur des femmes vulnérables allaitantes, enfants de 0 à 5 ans et vieillards des territoires de Fizi en 2008, et Uvira, 2008 et 2009, au Sud Kivu, mais aussi au Nord Kivu : 3500 moustiquaires.
- Distribution des intrants maraichers à Mabingu, dans le territoire de Kalehe en mai 2009 : 123 ménages.

ANU-RDC Branche du Kivu participe aux réunions hebdomadaires et à toutes les rencontres de plaidoyer de la Société Civile du Sud Kivu auprès du Pouvoir Public, des délégations de l'ONU... Ex : le passage de M. Alain Le Roy accompagné du Représentant Spécial du Secrétaire Général des NU M. Alan Doss, en novembre 2009 ; et en mai 2009 le passage Mme Margaret Rapporteur Général du BCNUDH, en février, 2010, la délégation de Human Right Watch...

À part les réunions thématiques des clusters des humanitaires, telles que RRC, Protection de l'Enfance, Violences Sexuelles... ANU-RDC participe aux réunions de coordination générale des affaires humanitaires présidées par OCHA, tous les vendredis de 10h30 à 11h30.

ANU-RDC collabore étroitement avec la MONUSCO/Bukavu, à travers les sections Info Publique, Affaires Politiques, Section électorale, Gender...cela permet au personnel de ANU-RDC, Sud/ Kivu de voyager gratuitement avec le vol MONUSCO chaque fois que de besoin se fait sentir et d'avoir. la couverture gratuite de la Radio Okapi pour toutes ses activités dans la ville de Bukavu comme à l'intérieur de la Province. Sans pour autant compter d'autres services ponctuels et appuis dont ANU-RDC bénéficie de la MONUSCO.

ANU-RDC, maintient de très bonnes relations avec les Agences des Nations Unies présentes en RDC, ainsi que les ONG tant nationales qu'internationales et les Maisons de presse locales ; ses relations avec

les écoles publiques et privées, les universités et instituts supérieurs et aussi avec les Pouvoirs Publics sont rassurantes.

Par ailleurs, ANU-RDC, a des partenaires locaux et des membres – ONG locales et les individus (volontaires), ce qui contribue à la réussite de son action en faveur de tous les bénéficiaires de son action : les jeunes, les femmes, les enfants et toutes les populations des Provinces où elle intervient, et la RDC en général.

Christopher B. Safari,
Ancien Coordonnateur ai.



Globethics.net is a worldwide ethics network based in Geneva, with an international Board of Foundation of eminent persons, 100,000 participants from 200 countries and regional and national programmes. Globethics.net provides services especially for people in Africa, Asia and Latin-America in order to contribute to more equal access to knowledge resources in the field of applied ethics and to make the voices from the Global South more visible and audible in the global discourse. It provides an electronic platform for dialogue, reflection and action. Its central instrument is the internet site www.globethics.net.

Globethics.net has four objectives:

Library: Free Access to Online Documents

In order to ensure access to knowledge resources in applied ethics, Globethics.net offers its *Globethics.net Library*, the leading global digital library on ethics with over 1 million full text documents for free download. A second library on Theology and Ecumenism was added and a third library on African Law and Governance is in preparation and will be launched in 2013.

Network: Global Online Community

The registered participants form a global community of people interested in or specialists in ethics. It offers participants on its website the opportunity to contribute to forum, to upload articles and to join or form electronic working groups for purposes of networking or collaborative international research.

Research: Online Workgroups

Globethics.net registered participants can join or build online research groups on all topics of their interest whereas Globethics.net Head Office in Geneva concentrates on six research topics: *Business/Economic Ethics, Interreligious Ethics, Responsible Leadership, Environmental Ethics, Health Ethics and Ethics of Science and Technology*. The results produced through the working groups and research finds their way *into online collections and publications* in four series (see publications list) which can also be downloaded for free.

Services: Conferences, Certification, Consultancy

Globethics.net offers services such as the Global Ethics Forum, an international conference on business ethics, customized certification and educational projects, and consultancy on request in a multicultural and multilingual context.

www.globethics.net ■

Globethics.net Publications

All volumes can be downloaded for free as pdfs from the Globethics.net library and at www.globethics.net/publications. Bulk print copies can be ordered from infoweb@globethics.net at special rates from Global South.

The Editor of the different Series of Globethics.net Publications is Prof. Dr. Christoph Stückelberger, Founder and Executive Director of Globethics.net in Geneva and Professor of Ethics at the University of Basel/Switzerland.

Contact for manuscripts and suggestions: stueckelberger@globethics.net.

Global Series

Christoph Stückelberger / Jesse N.K. Mugambi (eds.), *Responsible Leadership. Global and Contextual Perspectives*, 2007, 376pp. ISBN: 978-2-8254-1516-0

Heidi Hadsell/ Christoph Stückelberger (eds.), *Overcoming Fundamentalism. Ethical Responses from Five Continents*, 2009, 212pp. ISBN: 978-2-940428-00-7

Christoph Stückelberger / Reinhold Bernhardt (eds.): *Calvin Global. How Faith Influences Societies*, 2009, 258pp. ISBN: 978-2-940428-05-2.

Ariane Hentsch Cisneros/ Shanta Premawardhana (eds.), *Sharing Values. A Hermeneutics for Global Ethics*, 2010, 418pp. ISBN: 978-2-940428-25-0.

Deon Rossouw/ Christoph Stückelberger (eds.), *Global Survey of Business Ethics in Training, Teaching and Research*, 2012, 404pp. ISBN: 978-2-940428-39-7

Carol Cosgrove Sacks/ Paul H. Dembinski (eds.), *Trust and Ethics in Finance. Innovative Ideas from the Robin Cosgrove Prize*, 2012, 380pp. ISBN: 978-2-940428-41-0

Jean-Claude Bastos de Morais / Christoph Stückelberger (eds.), *Innovation Ethics. African and Global Perspectives*, 2014, 233pp. ISBN: 978-2-88931-003-6

Philip Lee / Dafne Sabanes Plou (eds.), *More or Less Equal: How Digital Platforms Can Help Advance Communication Rights*, 2014, 158pp. ISBN 978-2-88931-009-8

Nicolae Irina / Christoph Stückelberger (eds.), *Mining Ethics and Sustainability. Papers from the World Mining Congress 2013*, 2014, 195pp, ISBN 978-2-88931-020-3

Amélie Vallotton Preisig, Hermann Rösch and Christoph Stückelberger (eds.), *Ethical Dilemmas in the Information Society. Codes of Ethics for Librarians and Archivists*, 2014, 225pp. ISBN:978-2-88931-024-1

Focus Series

Christoph Stückelberger, *Das Menschenrecht auf Nahrung und Wasser. Eine ethische Priorität*, 2009, 80pp. ISBN: 978-2-940428-06-9

Christoph Stückelberger, *Corruption-Free Churches are Possible. Experiences, Values, Solutions*, 2010, 278pp. Available in French. ISBN: 978-2-940428-07-6

Vincent Mbavu Muhindo, *La République Démocratique du Congo en panne. Un bilan 50 ans après l'indépendance*, 2011, 380pp. ISBN: 978-2-940428-29-8

Benoît Girardin, *Ethics in Politics: Why it matters more than ever and how it can make a difference*, 2012, 172pp. Available in French . ISBN: 978-2-940428-21-2

Siti Syamsiyatun/ Ferry Muhammadsyah Siregar (eds.), *Etika Islam dan Problematika Sosial di Indonesia / Islamic Ethics and Social Problems in Indonesia*, 2012, 252pp. (articles on Islamic ethics from a paper competition, in Indonesian and English) ISBN: 978-2-940428-43-4

Siti Syamsiyatun / Nihayatul Wafiroh (eds.), *Filsafat, Etika, dan Kearifan Local untuk Konstruksi Moral Kebangsaan / Philosophy, Ethics and Local Wisdom in the Moral Construction of the Nation*, 2012, 224pp. (articles on Indonesian ethics from a paper competition, in Indonesian and English) ISBN: 978-2-940428-45-8

Willem A Landman, *End-of-Life Decisions, Ethics and the Law*, 2012, 136pp. ISBN: 978-2-940428-53-3

Corneille Ntamwenge, *Éthique des affaires au Congo. Tisser une culture d'intégrité par le Code de Conduite des Affaires en RD Congo*, 2013, 132pp. ISBN: 978-2-940428-57-1

Kitoka Moke Mutondo/ Bosco Muchukiwa, *Montée de l'Islam au Sud-Kivu: opportunité ou menace à la paix sociale. Perspectives du dialogue islamo-chrétien en RD Congo*, 2012, 48pp. ISBN: 978-2-940428-59-5

Elisabeth Nduku/ Christoph Stückelberger (eds.), *African Contextual Ethics: Hunger, Leadership, Faith and Media*, 2013, 148pp. ISBN: 978-2-940428-65-6
Dicky Sofjan (with Mega Hidayati), *Religion and Television in Indonesia: Ethics Surrounding Dakwahtainment*, 2013, 112pp. ISBN: 978-2-940428-81-6

Bernard Adeney-Risakotta (ed.), *Dealing with Diversity. Religion, Globalization, Violence, Gender and Disaster in Indonesia*. 2014, 372pp. ISBN: 978-2-940428-69-4

Nina Mariani Noor/ Ferry Muhammadsyah Siregar (eds.), *Etika Sosial dalam Interaksi Lintas Agama*, 2014, 208pp. ISBN 978-2-940428-83-0

Jules Kamabu Vangi Si Vavi, *De la violence à la réconciliation: Pour une éthique d'humanisation de la violence*, 2014, 122pp. ISBN 978-2-940428-95-3

Elizabeth Nduku / John Tenamwenye (eds.), *Corruption in Africa. A Threat to Justice and Sustainable Peace*, 2014, 510pp. ISBN 978-2-88931-017-3

Yahya Wijaya/Nina Mariani Noor (eds.), *Etika Ekonomi dan Bisnis. Perspektif Agama-Agama di Indonesia / Economic and Business Ethics. Religious Perspectives in Indonesia*, 2014, 302pp. ISBN 978-2-940428-67-0

Bosco Muchukiwa Rukakiza, Antoine Bishweka Cimenesa, Camille Kapapa Masonga, *L'État africain et les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits*, 2015, 95pp. ISBN 978-2-88931-042-5

Theses Series

Kitoka Moke Mutondo, *Église, Protection des Droits de l'Homme et Refondation de l'État en République Démocratique du Congo: Essai d'une éthique politique engagée*, 2012, 412pp. ISBN: 978-2-940428-31-1

Ange Sankieme Lusanga, *Ethique de la migration. La valeur de la justice comme base pour une migration dans l'Union Européenne et la Suisse*, 2012, 358pp. ISBN: 978-2-940428-49-6

Nyembo Imbanga, *Parler en langues ou parler d'autres langues. Approche exégétique des Actes des Apôtres*, 2012, 356pp. ISBN: 978-2-940428-51-9

Njojo Kahwa, *Éthique de la non-violence*, 2013, 596pp. ISBN: 978-2-940428-61-8

Ibiladé Nicodème Alagbada, *Le Prophète Michée face à la corruption des classes dirigeantes*, 2013, 298pp. ISBN: 978-2-940428-89-2

Symphorien Ntubagirirwa, *Philosophical Premises for African Economic Development: Sen's Capability Approach 2014*, 384pp. ISBN: 978-2-88931-001-2

Frédéric-Paul Piguët, *Justice climatique et interdiction de nuire*, 2014, 559pp. ISBN:978-2-88931-005-0

Jörg F. W. Bürgi, *Improving Sustainable Performance of SMEs. The Dynamic Interplay of Morality and Management Systems*, 2014, 537pp. ISBN: 978-2-88931-015-9

Naupess K. Kibiswa, *Ethnonationalism and Conflict Resolution The Armed Group Bany2 in DR Congo*, 2015, 528pp. ISBN 978-2-88931-032-6

Praxis Series

Christoph Stückelberger, *Way-Markers: 100 Reflections Exploring Ethics in Everyday Life*, 2014, 100p. Available in German. ISBN 978-2-940428-74-0

Christoph Stückelberger, *Responsible Leadership Handbook: For Staff and Boards*, 2014, 117pp. ISBN: 978-2-88931-019-7

Texts Series

Principles on Sharing Values across Cultures and Religions, 2012, 20pp. Available in English, French, Spanish, German and Chinese. ISBN: 978-2-940428-09-0

Ethics in Politics. Why it matters more than ever and how it can make a difference. A Declaration, 8pp, 2012. Available in English and French. ISBN: 978-2-940428-35-9

Religions for Climate Justice: International Interfaith Statements 2008-2014, 2014, 45pp. Available in English. ISBN: 978-2-88931-006-7

African Law Series

Ghislain Patrick Lessène, *Code international de la détention en Afrique: Recueil de textes*, 2013, 620pp. ISBN: 978-2-940428-71-7

D. Brian Dennison/ Pamela Tibihikirra-Kalyegira (eds.), *Legal Ethics and Professionalism. A Handbook for Uganda*, 2014, 400pp. ISBN 978-2-88931-011-1

Pascal Mukonde Musulay, *Droit des affaires en Afrique subsaharienne et économie planétaire*, 2015, 164pp. ISBN : 978-2-88931-056-6

China Christian Series

Yahya Wijaya/ Christoph Stückelberger/ Cui Wantian, *Christian Faith and Values: An Introduction for Entrepreneurs in China*, 2014, 76pp. Available in Chinese. ISBN: 978-2-940428-87-8

www.globethics.net/publications



L'État africain et les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits

L'État congolais a essayé de transformer ces conflits sans grand succès. Les associations tant nationales qu'internationales aidant cet État congolais ont également partiellement échoué. Ces échecs constatés à tous les niveaux sont liés à l'importation des méthodes de transformation des conflits nationaux qui ne tiennent pas compte des particularités provinciales et locales. Or, les provinces en proie aux différents conflits sont constituées de diverses tribus ayant chacune ses propres valeurs culturelles traditionnelles et des procédures de transformation des conflits. Confrontés à la survivance de ces valeurs et procédures qui s'érigent en résistances au changement social, l'État congolais et ses partenaires notamment les organisations nationales, internationales ainsi que les organisations locales commencent à s'interroger sur la nécessité et la manière d'intégrer ces mécanismes culturels traditionnels dans la gouvernance moderne pour le maintien de l'unité nationale et la cohésion sociale.

Les auteurs

Bosco Muchukiwa Rukakiza est sociologue et Docteur en politique et gestion du développement. Il est actuellement professeur à l'Université Évangélique en Afrique (UEA) et à l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) à Bukavu au Sud-Kivu (République Démocratique du Congo).

Antoine Bishweka Cimenesa est historien. Il mène des recherches sur les origines et la dynamique des conflits au Sud-Kivu en R.D. Congo.

Camille Kapapa Masonga est économiste. Il s'intéresse aux enjeux et rôle des facteurs économiques dans la production des conflits en R.D. Congo.